



Conceptrice ou concepteur de décors, de costumes et d'accessoires

Rapport d'analyse de profession

Secteur 04 – Arts



Coordination et rédaction

Direction des programmes de formation collégiale
Direction générale des affaires collégiales
Secteur de la formation technique

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document peut être consulté

sur le site Web du Ministère :

education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-83143-3 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Équipe de production

L'analyse de la profession *Conceptrice ou concepteur de décors, de costumes et d'accessoires* a été effectuée sous la responsabilité des personnes suivantes :

Coordonnatrice

Sylvie De Saedeleer
Chargée de projet
Direction des programmes de formation collégiale
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Animateur de l'atelier d'analyse

Jean-François Pouliot
Spécialiste de l'élaboration de programmes d'études
Consultant en formation

Secrétaire de l'atelier

Marie-Claude Brodeur
Spécialiste d'élaboration de programmes d'études
Consultante en formation

Spécialistes de l'enseignement

Marie-Claude Pion
Enseignante en théâtre-production
Cégep de Saint-Hyacinthe

Sandra Matte
Enseignante en théâtre-production
Cégep de La Pocatière

Spécialiste des risques pour la santé et la sécurité au travail et rédactrice de l'annexe

Catherine Ferland
Conseillère en prévention-inspection
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

Remerciements

La production de ce rapport a été possible grâce à la collaboration des spécialistes de la profession présents à l'atelier d'analyse de profession.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient à remercier les spécialistes ainsi que les observatrices et les observateurs qui ont participé à cet atelier tenu à Montréal les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2017.

Spécialistes de la profession

Debbie Bélanger

Conceptrice de décors et d'accessoires
Travailleuse autonome

Josée Bergeron-Proulx

Conceptrice de décors et de costumes
Travailleuse autonome

Véronique Bertrand

Conceptrice de décors
Travailleuse autonome

Francine Blais

Conceptrice de costumes
Travailleuse autonome

Benoît Carreau

Concepteur de décors
Travailleur autonome

Guyline Carrier

Conceptrice de costumes
Travailleuse autonome

Cassandra Chatonnier

Conceptrice de décors, de costumes et
d'accessoires
Travailleuse autonome

Anne-Marie Daoust

Conceptrice de décors et d'accessoires
Travailleuse autonome

Éric Lafond

Directeur de production
Cirque du Soleil

Marc Laliberté

Directeur de production
Segal Centre

Janie Lavoie

Conceptrice d'accessoires
Travailleuse autonome

Danièle Lévesque

Conceptrice de décors et de costumes
Travailleuse autonome

Amy Sara Keith

Conceptrice de décors, de costumes et
d'accessoires
Travailleuse autonome

Fany McCrae

Conceptrice de costumes
Travailleuse autonome

Observatrices et observateur

Marie Beauchamp

Spécialiste de l'élaboration de programmes

Catherine Ferland

Conseillère en prévention-inspection
Commission des normes, de l'équité, de la santé
et de la sécurité du travail

Renée Gagnon

Spécialiste du statut de l'artiste, de la
sensibilisation et de la formation aux arts et à la
culture
Ministère de la Culture et des Communications

Patrice Jacques

Enseignant
Cégep John Abbott

Dominique L'Abbé

Enseignante
Cégep Lionel-Groulx

France Lafleur

Spécialiste de l'élaboration de programmes

Ariane Lamarre

Étudiante-chercheuse
Département de théâtre
Université du Québec à Montréal

Véronique Lampron

Spécialiste de l'élaboration de programmes

Nathalie Leduc

Coordonnatrice de la formation
Compétence Culture

Geneviève Prémont

Responsable de programmes de formation
technique
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement
supérieur

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient également à remercier Louise Boucher, directrice générale de Compétence Culture, et Monique Corbeil, administratrice de Compétence Culture, pour leur précieuse collaboration.

Enfin, il désire souligner la contribution financière de Compétence Culture à la tenue de l'atelier. En tant que comité sectoriel de main-d'œuvre, Compétence Culture est soutenu financièrement par la Commission des partenaires du marché du travail.

Table des matières

Glossaire	1
Introduction	3
1 Caractéristiques significatives de la profession	5
1.1 Définition de la profession	5
1.2 Appellations d'emploi	6
1.3 Secteurs d'activité	7
1.4 Législation et réglementation	7
1.5 Conditions de travail.....	7
1.6 Responsabilités et organisation du travail	7
1.7 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière	9
1.8 Changements observés dans la profession.....	9
2 Analyse des tâches	10
2.1 Tableau des tâches et des opérations	10
2.2 Description des opérations et des sous-opérations.....	14
2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation	39
2.4 Définition des fonctions	63
3 Données quantitatives sur les tâches	64
3.1 Occurrence des tâches	64
3.2 Temps de travail	65
3.3 Difficulté des tâches	66
3.4 Importance des tâches	67
4 Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs	68
4.1 Connaissances	68
4.2 Habiletés cognitives.....	74
4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques.....	75
4.4 Habiletés perceptives	75
4.5 Comportements socioaffectifs.....	76
5 Niveaux d'exercice	78
Annexe 1 – Risques pour la santé et la sécurité au travail	79

Glossaire

Analyse d'une profession

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice d'une profession. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques de la profession, des tâches et des opérations, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs nécessaires à son exercice.

Deux formules peuvent être utilisées : la nouvelle analyse, qui vise la création de la source d'information initiale, et l'actualisation d'une analyse, qui est la révision de cette information.

Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et ils sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Conditions de réalisation de la tâche

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur la réalisation d'une tâche. Elles font état, notamment, de l'environnement de travail, des risques pour la santé et la sécurité au travail, de l'équipement, du matériel et des ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Connaissances

Les connaissances sont des notions et des concepts relatifs aux sciences, aux arts ainsi qu'aux législations, aux technologies et aux techniques nécessaires dans l'exercice d'une profession.

Exigences de réalisation de la tâche

Les exigences de réalisation sont les exigences établies pour qu'une tâche soit réalisée de façon satisfaisante.

Fonction

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et elle se définit par les résultats du travail.

Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives ont trait aux stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice d'une profession.

Habiletés motrices et kinesthésiques

Les habiletés motrices et kinesthésiques ont trait à l'exécution et au contrôle de gestes et de mouvements.

Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Niveaux d'exercice de la profession

Les niveaux d'exercice de la profession correspondent à des degrés de complexité dans l'exercice d'une profession.

Opérations

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Plein exercice de la profession

Le plein exercice de la profession correspond au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

Profession

La profession correspond à tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence.

Dans ce document, le mot « profession » possède un caractère générique et recouvre l'ensemble des acceptions habituellement utilisées : métier, profession, occupation¹.

Résultats du travail

Les résultats du travail consistent en un produit, un service ou une décision.

Sous-opérations

Les sous-opérations sont les actions qui précisent les opérations et permettent d'illustrer des détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

Tâches

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

¹ La notion de fonction de travail utilisée au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur correspond, à peu de chose près, à la notion de métier ou de profession.

Introduction

L'analyse d'une profession a pour objet de faire le portrait le plus complet possible du plein exercice de cette profession et de donner des indications sur ses niveaux d'exercice. Elle consiste principalement en une description des caractéristiques, des tâches et des opérations de la profession, accompagnée de leurs conditions et exigences de réalisation, de même qu'en une détermination des fonctions, des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs nécessaires à son exercice.

Le présent rapport reprend chacun de ces points. Il a été validé par les spécialistes de la profession qui ont participé à l'atelier d'analyse tenu à Montréal les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2017.

Cette analyse de profession est une nouvelle analyse.

Plan d'échantillonnage

Les critères de recrutement des spécialistes ayant participé à l'analyse sont les suivants :

- la profession : conceptrice ou concepteur de décors, de costumes et d'accessoires et superviseure immédiate ou superviseur immédiat (directrice ou directeur de production);
- le secteur : théâtre, cirque, danse, opéra, musique, chanson, humour, événements (activités privées, galas, manifestations sportives, etc.), cinéma et télévision;
- le statut d'emploi : travailleuse autonome ou travailleur autonome, salariée contractuelle ou salarié contractuel et salariée permanente ou salarié permanent;
- le sexe;
- la taille de l'entreprise ou la taille des projets de production : petites entreprises ou petits projets (de 1 à 4 personnes), entreprises moyennes ou projets moyens (de 5 à 19 personnes) et grandes entreprises ou grands projets (20 personnes ou plus);
- la région d'appartenance (grands centres et régions).

Les appellations d'emploi suivantes ont été retenues pour le recrutement des participantes et des participants :

- conceptrice ou concepteur de décors;
- conceptrice ou concepteur de costumes;
- conceptrice ou concepteur d'accessoires.

Limites de l'analyse

Les appellations d'emploi ou les professions suivantes n'ont pas été retenues dans la présente analyse de profession² :

- artisane ou artisan d'atelier (décors, costumes, accessoires, etc.);
- conceptrice ou concepteur d'éclairage;
- conceptrice ou concepteur sonore;
- technicienne ou technicien de scène;
- régisseuse ou régisseur;
- assistante ou assistant à la mise en scène;

² D'autres analyses de profession ont été effectuées pour décrire le travail en ce qui a trait aux techniques de scène ainsi qu'à l'assistance à la mise en scène et à la régie.

- designer (d'intérieur, de présentation, graphique, etc.);
- habilleuse ou habilleur;
- directrice ou directeur artistique.

Liste des documents consultés

Les documents consultés pour la rédaction de ce rapport et l'alimentation des discussions sont les suivants :

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Production scénique : conception, gestion et techniques de scène. Étude de besoins de formation*, 2007.
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada, *Classification nationale des professions*, 2011.

1. Caractéristiques significatives de la profession

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession ont décrit les caractéristiques significatives de la profession.

1.1 Définition de la profession

Les conceptrices ou les concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires établissent des unités de lieu, d'atmosphère, d'époque et de couleur et, par leurs créations, aident les artistes à incarner une œuvre et un concept.

Conception de décors

Dans le domaine des décors, les conceptrices et les concepteurs conçoivent des décors en lien avec une œuvre ou un concept de la metteuse ou du metteur en scène, de la réalisatrice ou du réalisateur ou encore de la productrice ou du producteur. Des spécialistes ont mentionné que l'appellation « conceptrice ou concepteur de décors » était réductrice et que l'appellation « conceptrice ou concepteur d'espace scénographique » était plus englobante.

En collaboration avec la metteuse ou le metteur en scène, la réalisatrice ou le réalisateur ou encore la productrice ou le producteur, cette personne interprète le texte ou le concept et crée un univers au moyen des décors, en tenant compte de l'espace, du temps et des personnages. Elle effectue un travail de documentation historique, crée des esquisses, trouve les proportions, les textures et les couleurs des différents éléments, puis met en forme son idée en fabriquant une maquette.

Une fois que le concept a été retenu par les responsables de la production, cette personne assure le suivi de la réalisation et de la qualité des décors, conformément au temps et au budget qui lui sont alloués. Elle choisit les matériaux et les techniques de fabrication les mieux adaptés au concept, fait fabriquer des décors et surveille le déroulement des travaux.

Selon les personnes présentes à l'atelier d'analyse de profession, les conceptrices et les concepteurs de décors collaborent parfois à la construction ou à la peinture du décor (patine, faux-fini, etc.). Ils cumulent alors les tâches de conception et de réalisation.

Conception de costumes

Dans le domaine des costumes, les conceptrices et les concepteurs créent des costumes en lien avec une œuvre ou un concept de la metteuse ou du metteur en scène, de la réalisatrice ou du réalisateur ou encore de la productrice ou du producteur.

En collaboration avec la metteuse ou le metteur en scène, la réalisatrice ou le réalisateur ou la productrice ou le producteur, ainsi qu'avec l'équipe de création, cette personne interprète le texte et crée un univers au moyen des costumes, en tenant compte de l'espace, du temps ainsi que de la physionomie des personnages et des comédiennes et comédiens. Elle effectue un travail de documentation historique, crée des esquisses et fabrique des maquettes de costumes.

Une fois que le concept a été retenu par les responsables de la production, cette personne assure le suivi de la réalisation des costumes, lesquels sont en accord avec l'œuvre et le concept et conformes au temps et au budget qui lui sont alloués. Enfin, la personne choisit les matériaux ainsi que les techniques de fabrication les mieux adaptés au concept, crée, fabrique ou fait fabriquer des costumes et surveille le déroulement des travaux.

Selon les personnes présentes à l'atelier d'analyse de profession, il n'est pas rare que les conceptrices ou les concepteurs assurent eux-mêmes la des costumes, dans leurs propres ateliers. Ils cumulent alors les tâches de conception et de réalisation.

Conception d'accessoires

Les conceptrices et les concepteurs élaborent un concept d'accessoires, lesquels peuvent être liés au décor, au jeu des acteurs ou aux costumes.

En collaboration avec la metteuse ou le metteur en scène, la réalisatrice ou le réalisateur ou la productrice ou le producteur, ainsi qu'avec l'équipe de création, cette personne interprète le texte et crée un concept d'accessoires, en tenant compte de l'espace, du temps et des personnages. Elle effectue un travail de documentation historique et de recherche. Elle crée des esquisses et fabrique des maquettes.

Une fois que le concept a été retenu par les responsables de la production, cette personne assure le suivi de la réalisation des accessoires, conformément au temps et au budget qui lui sont alloués. Les accessoires doivent également concorder avec l'œuvre et le concept. Enfin, la personne choisit les matériaux ainsi que les techniques de fabrication les mieux adaptés au concept, crée, fabrique ou fait fabriquer des accessoires et surveille le déroulement des travaux.

Selon les personnes présentes à l'atelier d'analyse de profession, il n'est pas rare que les conceptrices ou les concepteurs assurent eux-mêmes la réalisation des accessoires dans leurs propres ateliers. Ils cumulent alors les tâches de conception et de réalisation.

Une discussion sur la nature du travail exercé a permis de faire ressortir des enjeux en ce qui a trait au cumul des tâches. Certaines personnes présentes à l'atelier d'analyse de profession exécutent des opérations qui, dans d'autres milieux ou productions, sont effectuées par d'autres corps d'emploi.

1.2 Appellations d'emploi

Selon les spécialistes de la profession, les appellations d'emploi suivantes sont celles qui conviennent le mieux pour désigner la profession :

- conceptrice ou concepteur de décors, de costumes et d'accessoires;
- scénographe.

Ces appellations d'emploi ne sont pas restrictives, c'est-à-dire qu'une conceptrice ou un concepteur peut exercer une, deux ou même trois spécialités en fonction de ses champs d'intérêt et du savoir-faire développé. Les spécialistes ont mentionné que le cumul des tâches peut dépendre de la taille du projet, de sa complexité et des responsabilités confiées.

1.3 Secteurs d'activité

Les spécialistes de la profession ont confirmé que le travail des conceptrices et des concepteurs s'exerce dans différents milieux tels que le théâtre, la danse, la musique (concert, opéra, etc.), la chanson, les variétés, le cirque, le cinéma, la vidéo, la télévision, les spectacles de croisière, les événements (culturels, sportifs et institutionnels), le multimédia, la muséologie, la publicité, les performances et les installations interactives.

1.4 Législation et réglementation

Les spécialistes de la profession n'ont précisé aucune réglementation particulière à respecter dans leur domaine.

Certains effets spéciaux tels que la pyrotechnie, les lasers, les flammes vives ou le feu, les dispositifs actionnés par des munitions ainsi que l'homologation des différents systèmes de gréage sont assujettis à des réglementations. Cependant, ces effets spéciaux sont sous la responsabilité de l'équipe technique et non sous celle des conceptrices et des concepteurs.

1.5 Conditions de travail

Les conceptrices et les concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires peuvent être travailleurs autonomes, salariés contractuels ou salariés permanents. Ils peuvent également être propriétaires de leur entreprise ou d'un atelier de réalisation.

Plusieurs personnes sont appelées à travailler à l'étranger au cours de tournées.

Les conceptrices et les concepteurs travaillant dans les secteurs de la télévision et du cinéma exercent leur profession dans un milieu qui est majoritairement syndiqué.

1.6 Responsabilités et organisation du travail

Responsabilités

Si la responsabilité est définie comme la capacité d'une personne à prendre des décisions sans consulter sa supérieure ou son supérieur, les conceptrices et les concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires bénéficient d'une grande autonomie décisionnelle quant au processus de création qu'ils suivent, aux concepts qu'ils élaborent et aux méthodes de réalisation, le cas échéant.

En ce qui concerne les membres d'une équipe de création en production scénique, le niveau de responsabilité varie en fonction de la complexité et de l'ampleur des projets à réaliser et de la composition de cette équipe.

Les conceptrices et les concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires sont consultés tout au long du processus de création et transmettent leurs idées jusqu'à ce qu'un consensus sur le concept final soit accepté par les responsables de la production.

Collaboration

Les conceptrices et les concepteurs collaborent étroitement avec un grand nombre de personnes. Ils peuvent travailler, à divers moments et selon les besoins de la production scénique, avec les personnes suivantes :

- des artisanes et des artisans de l'atelier de fabrication :
 - la chapelière ou le chapelier,
 - la cheffe ou le chef d'atelier de costumes,
 - la cheffe ou le chef d'atelier de décors et de meubles,
 - la cheffe ou le chef peintre scénique,
 - la coiffeuse ou le coiffeur,
 - la constructrice ou le constructeur du décor ou des meubles,
 - la coupeuse ou le coupeur,
 - la couturière ou le couturier,
 - la maquilleuse ou le maquilleur,
 - la ou le peintre scénique,
 - la perruquière ou le perruquier,
 - la sculptrice ou le sculpteur,
 - la technicienne ou le technicien aux costumes,
 - la teinturière ou le teinturier,
 - la tricoteuse ou le tricoteur, etc.;
- l'assistante personnelle ou l'assistant personnel;
- la directrice ou le directeur artistique;
- la directrice ou le directeur de production;
- la directrice ou le directeur technique;
- la gérante ou le gérant de salle;
- la metteuse ou le metteur en scène;
- la régisseuse ou le régisseur;
- les artistes et les interprètes;
- les assistantes et les assistants à la réalisation;
- les clientes et les clients;
- les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de décors, de costumes ou d'accessoires;
- les différents spécialistes, selon les besoins scénographiques :
 - l'architecte,
 - l'auteure ou l'auteur,
 - l'historienne ou l'historien,
 - l'imprimeuse ou l'imprimeur,
 - l'ingénieure ou l'ingénieur,
 - la ou le dramaturge,
 - la ou le graphiste, etc.;
- les habilleuses et les habilleurs;
- les machinistes ainsi que les techniciennes et les techniciens de scène.

Lors de l'élaboration de leurs concepts, les conceptrices et les concepteurs peuvent avoir besoin d'avis de spécialistes tels que des ingénieurs. Ils peuvent être appelés à collaborer avec des contremaîtres qui sont régis par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

Certains concepteurs ou conceptrices supervisent une assistante ou un assistant ou encore une apprentie ou un apprenti.

Supervision

Selon la nature de la production, les conceptrices et les concepteurs sont supervisés par les personnes suivantes :

- la directrice ou le directeur artistique de la compagnie;
- la directrice ou le directeur de production;
- la metteuse ou le metteur en scène;
- la productrice ou le producteur ou sa représentante ou son représentant.

1.7 Conditions d'entrée sur le marché du travail et perspectives de carrière

L'évolution de la carrière d'une conceptrice ou d'un concepteur s'observe à partir de l'ampleur des mandats que cette personne aura à remplir. Plus grande sera l'expérience de la personne, plus importants seront les mandats qu'elle se verra confier.

Par ailleurs, les conceptrices et les concepteurs pourront, au cours de leur carrière, être définis comme des précurseurs et des innovateurs. Dans ce cas, ils seront reconnus pour leur originalité et leur signature artistique distinctive. D'autres se spécialiseront dans un domaine précis comme la conception des costumes.

Une conceptrice ou un concepteur de décors, de costumes et d'accessoires peut aspirer à devenir :

- chercheuse ou chercheur;
- directrice ou directeur artistique;
- enseignante ou enseignant;
- metteuse ou metteur en scène;
- propriétaire (d'entreprise ou d'atelier).

1.8 Changements observés dans la profession

Selon les personnes présentes à l'atelier d'analyse, la profession connaît de nombreux changements, entre autres les suivants :

- l'arrivée de nouvelles technologies, notamment de la réalité virtuelle;
- l'utilisation accrue de la vidéo et des effets spéciaux;
- l'utilisation de nouveaux logiciels dans le processus de conception;
- l'utilisation de nouveaux systèmes de partage de l'information;
- les avancées technologiques en matière de textile et de matériaux.

Ces changements se manifestent dans le travail de nombreuses façons :

- des changements constants et des adaptations sont nécessaires compte tenu de la baisse de moyens financiers des productions;
- la rémunération peut, parfois, prendre en compte la multiplication des tâches;
- les besoins de perfectionnement s'accroissent;
- un manque de temps pour la recherche et le développement se fait sentir;
- le recours plus fréquent à des décors, à des costumes ou à des accessoires loués plutôt que créés ou confectionnés est observé.

2 Analyse des tâches

Les spécialistes de la profession ont décrit les tâches des conceptrices et des concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires et ont précisé les opérations qui les composent.

Les tâches sont les actions qui correspondent aux principales activités de l'exercice de la profession analysée. Une tâche est structurée, autonome et observable. Elle a un début déterminé et une fin précise. Dans l'exercice d'une profession, qu'il s'agisse d'un produit, d'un service ou d'une décision, le résultat d'une tâche doit présenter une utilité particulière et significative.

Les opérations sont les actions qui décrivent les étapes de réalisation d'une tâche et permettent d'établir le « comment » pour l'atteinte du résultat. Elles sont rattachées à la tâche et liées entre elles.

Cette analyse des tâches est faite sur la base du plein exercice de la profession, c'est-à-dire au niveau où les tâches de la profession sont exercées de façon autonome et avec la maîtrise nécessaire par la plupart des personnes.

2.1 Tableau des tâches et des opérations

Le tableau des tâches et des opérations qui figure dans cette section est le fruit d'un consensus de la part des spécialistes de la profession présents à l'atelier d'analyse de profession.

Les tâches sont numérotées de un à onze dans l'axe vertical du tableau et les opérations, également numérotées, sont placées dans l'axe horizontal.

Tâches et opérations

1 Concevoir un espace scénographique	1.1 Prendre connaissance du projet	1.2 Effectuer une analyse approfondie du projet	1.3 Repérer le ou les lieux de représentation : <ul style="list-style-type: none"> • extérieurs • salles de spectacles, etc. 	1.4 Rechercher ou approfondir des idées
	1.5 Assister à des réunions de conception	1.6 Élaborer le concept de l'espace scénographique	1.7 Proposer le concept scénographique préliminaire	1.8 Assister à des réunions de production
	1.9 Adapter le concept de l'espace scénographique préliminaire aux exigences de la production	1.10 Mettre au point le concept de l'espace scénographique	1.11 Présenter le concept final de l'espace scénographique	
2 Concevoir des costumes	2.1 Prendre connaissance du projet	2.2 Effectuer une analyse approfondie du projet	2.3 Rechercher ou approfondir des idées	2.4 Assister à des réunions de conception

	2.5 Élaborer le concept préliminaire des costumes	2.6 Proposer le concept préliminaire des costumes	2.7 Assister à des réunions de production	2.8 Adapter le concept préliminaire des costumes aux exigences de la production
	2.9 Mettre au point le concept des costumes	2.10 Présenter le concept final des costumes		
3 Concevoir des accessoires	3.1 Prendre connaissance du projet	3.2 Effectuer une analyse approfondie du projet	3.3 Repérer le ou les lieux de représentation : <ul style="list-style-type: none"> • extérieurs • salles de spectacles, etc. 	3.4 Rechercher des idées
	3.5 Assister à des réunions de conception	3.6 Élaborer le concept préliminaire des accessoires	3.7 Proposer le concept préliminaire des accessoires	3.8 Assister à des réunions de production
	3.9 Adapter le concept préliminaire des accessoires aux exigences de la production	3.10 Mettre au point le concept des accessoires	3.11 Présenter le concept final des accessoires	
4 Réaliser le concept de l'espace scénographique	4.1 Planifier la réalisation du projet	4.2 Effectuer le repérage des éléments du décor	4.3 Suivre les répétitions	4.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail
	4.5 Rencontrer les différents intervenants externes	4.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production	4.7 Choisir les matériaux	4.8 Voir au démarrage des travaux
	4.9 Communiquer la liste d'achats et de locations à la ou au responsable de la production	4.10 Assurer le suivi final de l'intégrité artistique du concept scénographique	4.11 Produire une liste de retours des éléments loués pour la régisseuse ou le régisseur	
5 Réaliser le concept des costumes	5.1 Planifier la réalisation du projet	5.2 Effectuer le repérage des costumes	5.3 Suivre les répétitions	5.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail

	5.5 Rencontrer les différents intervenants internes ou externes	5.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production	5.7 Choisir les matériaux	5.8 Voir au démarrage des travaux
	5.9 Effectuer des locations de costumes	5.10 Effectuer des achats de costumes ou d'éléments de costumes	5.11 Superviser la confection des costumes ou confectionner des costumes	5.12 Assurer le suivi final des costumes et de l'intégrité artistique du concept initial des costumes
6 Réaliser le concept des accessoires	6.1 Planifier la réalisation du projet	6.2 Effectuer le repérage des accessoires	6.3 Suivre les répétitions	6.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail
	6.5 Rencontrer les différents intervenants internes	6.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production	6.7 Choisir les matériaux	6.8 Voir au démarrage des travaux
	6.9 Effectuer des locations d'accessoires	6.10 Effectuer des achats d'accessoires	6.11 Superviser la confection des accessoires ou confectionner des accessoires	6.12 Assurer le suivi final des accessoires et de l'intégrité artistique du concept initial des accessoires
7 Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique	7.1 Assister au montage du décor ou des installations	7.2 Assister aux séances de réglage de l'intensité de l'éclairage	7.3 Assister à la marche dans le décor	7.4 Assister aux enchaînements
	7.5 Assister à la générale			
8 Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes	8.1 Superviser et diriger la mise en loge	8.2 Superviser la parade des costumes	8.3 Superviser la costumière ou le costumier	8.4 Assister à la générale
9 Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires	9.1 Effectuer la livraison des accessoires	9.2 Assister aux enchaînements	9.3 Assister à la générale	
10 Effectuer un suivi de production	10.1 Effectuer les retours d'achats	10.2 Retourner les éléments loués	10.3 Payer les assistantes ou les assistants	10.4 Établir les rapports de coûts et les comptes de frais
	10.5 Fournir le matériel nécessaire pour les retouches	10.6 Assister au démontage de la production		

11 Gérer sa carrière	11.1 Préparer du matériel promotionnel	11.2 Établir des relations professionnelles	11.3 Gérer son entreprise	11.4 Se perfectionner
---------------------------------------	---	--	------------------------------	--------------------------

2.2 Description des opérations et des sous-opérations

Les spécialistes de la profession ont décrit les sous-opérations de certaines opérations pour fournir un complément d'information.

Les sous-opérations sont des actions qui précisent les opérations et qui illustrent les détails du travail, souvent des méthodes et des techniques.

À la fin de la description des opérations et des sous-opérations, des précisions additionnelles renseignent sur les particularités de la tâche, les contextes de travail, etc.

TÂCHE 1 : CONCEVOIR UN ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
1.1 Prendre connaissance du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Établir un premier contact avec la ou le responsable du projet :<ul style="list-style-type: none">○ metteuse ou metteur en scène,○ directrice ou directeur de production,○ réalisatrice ou réalisateur, etc.• Lire la documentation relative au projet :<ul style="list-style-type: none">○ texte,○ scénario,○ script, etc.• S'informer sur :<ul style="list-style-type: none">○ le budget,○ le ou les lieux;○ la composition de l'équipe,○ l'échéancier.• Prendre connaissance de la vision artistique du projet.
1.2 Effectuer une analyse approfondie du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Relire la documentation et noter ses premières idées.• Découper le texte, le scénario ou le concept.• Évaluer les besoins de la production.
1.3 Repérer le ou les lieux de représentation : <ul style="list-style-type: none">○ extérieurs,○ salles de spectacles, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Lire les plans du ou des lieux.• Visiter le ou les lieux.• Réaliser ou se procurer les plans du ou des lieux de présentation.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
1.4 Rechercher ou approfondir des idées.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une recherche sur le contexte sociohistorique du texte, du scénario ou du concept. • Effectuer une recherche sur l'esthétique du texte, du scénario ou du concept en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> ○ les arts décoratifs, ○ l'architecture, ○ les mouvements artistiques, etc. • Trouver des images inspirantes.
1.5 Assister à des réunions de conception.	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter ses premières idées et en discuter. • Établir les lignes directrices esthétiques selon une vision artistique : <ul style="list-style-type: none"> ○ couleurs, ○ textures, ○ styles, etc. • Proposer des idées quant à l'utilisation de l'espace.
1.6 Élaborer le concept de l'espace scénographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Dessiner les croquis. • Effectuer les photomontages. • Construire la maquette préliminaire. • Dessiner les plans techniques préliminaires. • Effectuer les dessins 3D assistés à l'ordinateur. • Selon le processus de création, participer à un ou des laboratoires d'exploration. • Consulter des spécialistes. • Élaborer un scénarimage.
1.7 Proposer le concept scénographique préliminaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des propositions des autres conceptrices ou concepteurs. • Présenter le concept scénographique préliminaire à l'équipe de production et le justifier. • Discuter de la proposition en fonction des besoins artistiques et techniques du projet.
1.8 Assister à des réunions de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les commentaires de la directrice ou du directeur technique ainsi que des autres conceptrices ou concepteurs. • Participer à l'établissement de consensus avec l'équipe. • Participer à la révision de l'échéancier de production.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
1.9 Adapter le concept de l'espace scénographique préliminaire aux exigences de la production.	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimer des idées. • Participer à la révision de la ventilation du budget de production. • Reprendre la recherche et l'exploration plastique : <ul style="list-style-type: none"> ○ maquette, ○ dessins 3D, ○ palette de couleurs, etc. • Discuter avec les différents intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ○ responsable du projet, ○ autres conceptrices ou concepteurs, ○ directrice ou directeur technique, ○ directrice ou directeur de production, ○ cheffe ou chef d'atelier de décors, ○ cheffe ou chef peintre, ○ personnel de réalisation, etc. • Choisir les éléments à conserver ou à abandonner. • Effectuer une recherche préliminaire de matériaux. • Dessiner des plans d'habillage en collaboration avec l'éclairagiste et la directrice ou le directeur technique.
1.10 Mettre au point le concept de l'espace scénographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Construire la maquette finale réelle et virtuelle. • Effectuer la plantation, les plans techniques de coupe et d'élévation finaux. • Mettre au point le scénarimage. • Produire une maquette de peinture scénique.
1.11 Présenter le concept final de l'espace scénographique.	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le concept scénographique final à l'équipe de production et le justifier.

TÂCHE 2 : CONCEVOIR DES COSTUMES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
2.1 Prendre connaissance du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Établir un premier contact avec la ou le responsable du projet :<ul style="list-style-type: none">○ metteuse ou metteur en scène,○ directrice ou directeur de production,○ réalisatrice ou réalisateur, etc.• Lire la documentation relative au projet :<ul style="list-style-type: none">○ texte,○ scénario,○ script, etc.• S'informer sur :<ul style="list-style-type: none">○ le budget,○ le ou les lieux,○ la composition de l'équipe,○ l'échéancier.• Prendre connaissance de la vision artistique du projet.
2.2 Effectuer une analyse approfondie du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Relire la documentation et noter ses premières idées.• Découper le texte, le scénario ou le concept et dresser une liste des costumes et des accessoires de costumes.• Obtenir une liste de la distribution, si elle a été établie.• Définir les personnages et les analyser.• Évaluer les besoins des artistes et les rencontrer, au besoin.
2.3 Rechercher ou approfondir des idées.	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer une recherche sur le contexte sociohistorique du texte, du scénario ou du concept.• Effectuer une recherche sur l'esthétique du texte, du scénario ou du concept en ce qui concerne :<ul style="list-style-type: none">○ l'histoire de la mode,○ les arts visuels, etc.• Trouver des images inspirantes.
2.4 Assister à des réunions de conception.	<ul style="list-style-type: none">• Présenter ses premières idées et en discuter.• Établir les lignes directrices esthétiques selon une vision artistique :<ul style="list-style-type: none">○ couleurs,○ textures,○ styles, etc.• Proposer des idées en ce qui a trait à l'esthétisme et à la sémiologie des costumes.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
2.5 Élaborer le concept préliminaire des costumes.	<ul style="list-style-type: none"> • Dessiner les croquis. • Effectuer les photomontages. • Effectuer les dessins 3D assistés à l'ordinateur. • Participer à un ou des laboratoires d'exploration, selon le processus de création. • Consulter des spécialistes, au besoin. • Produire des maquettes préliminaires de costumes.
2.6 Proposer le concept préliminaire des costumes.	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance des propositions des autres conceptrices ou concepteurs. • Présenter le concept préliminaire de costumes à l'équipe de production et le justifier. • Discuter de la proposition en fonction des besoins artistiques et techniques du projet.
2.7 Assister à des réunions de production.	<ul style="list-style-type: none"> • Recevoir les commentaires de l'équipe de production ainsi que des autres conceptrices ou concepteurs. • Participer à l'établissement de consensus avec l'équipe. • Participer à la révision de l'échéancier de production. • Arrimer des idées. • Participer à la révision de la ventilation du budget de production.
2.8 Adapter le concept préliminaire des costumes aux exigences de la production.	<ul style="list-style-type: none"> • Reprendre la recherche et l'exploration plastique : <ul style="list-style-type: none"> ○ maquette, ○ dessins 3D, ○ palette de couleurs, etc. • Discuter avec les différents intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ○ responsable du projet, ○ autres conceptrices ou concepteurs, ○ directrice ou directeur technique, ○ directrice ou directeur de production, ○ cheffe ou chef d'atelier de costumes, ○ personnel de réalisation, etc. • Choisir les éléments à conserver ou à abandonner. • Effectuer des choix. • Effectuer une recherche préliminaire de matériaux ou d'éléments de costumes.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
2.9 Mettre au point le concept des costumes.	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les exigences en matière de maquillage et de coiffure. • Construire la maquette 2D finale des costumes. • Réaliser les dessins géométraux des costumes. • Produire une charte de couleurs. • Choisir les tissus. • Produire les échantillons de patine des costumes.
2.10 Présenter le concept final des costumes.	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter le concept final des costumes à l'équipe de production ainsi qu'aux artistes et le justifier.

TÂCHE 3 : CONCEVOIR DES ACCESSOIRES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
3.1 Prendre connaissance du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Établir un premier contact avec la ou le responsable du projet :<ul style="list-style-type: none">○ metteuse ou metteur en scène,○ directrice ou directeur de production,○ réalisatrice ou réalisateur, etc.• Lire la documentation relative au projet :<ul style="list-style-type: none">○ texte,○ scénario,○ script, etc.• S'informer sur :<ul style="list-style-type: none">○ le budget,○ le ou les lieux,○ la composition de l'équipe,○ l'échéancier.• Prendre connaissance de la vision artistique du projet.
3.2 Effectuer une analyse approfondie du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Relire la documentation et noter ses premières idées.• Découper le texte, le scénario ou le concept.• Dresser la liste des accessoires.• Évaluer les besoins de la production.
3.3 Repérer le ou les lieux de représentation : <ul style="list-style-type: none">– extérieurs,– salles de spectacles, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Prendre des mesures en vue de la conception des accessoires.
3.4 Rechercher des idées.	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer une recherche sur le contexte sociohistorique du texte, du scénario ou du concept.• Effectuer une recherche sur le contexte esthétique du texte en ce qui concerne :<ul style="list-style-type: none">○ les arts décoratifs,○ l'architecture,○ les mouvements artistiques, etc.• Trouver des images inspirantes.• Effectuer le repérage des accessoires.
3.5 Assister à des réunions de conception.	<ul style="list-style-type: none">• Présenter ses premières idées et en discuter.• Établir les lignes directrices esthétiques selon une vision artistique :

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ couleurs, ○ textures, ○ styles, etc. ● Proposer des idées en ce qui a trait à l'utilisation des accessoires et des effets spéciaux.
3.6 Élaborer le concept préliminaire des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dessiner les croquis. ● Effectuer les photomontages des accessoires. ● Définir les besoins techniques en automation, en électricité, en gréage, etc. ● Effectuer les dessins 3D assistés à l'ordinateur. ● Rechercher des matériaux. ● Consulter des spécialistes, au besoin. ● Fabriquer le prototype des accessoires de jeu et de décor.
3.7 Proposer le concept préliminaire des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Prendre connaissance des propositions des autres conceptrices et concepteurs. ● Présenter le concept préliminaire des accessoires à l'équipe de production et le justifier. ● Discuter de l'ensemble de la proposition en fonction des besoins artistiques et techniques du projet.
3.8 Assister à des réunions de production.	<ul style="list-style-type: none"> ● Recevoir les commentaires de l'équipe de production ainsi que des autres conceptrices ou concepteurs. ● Participer à l'établissement de consensus avec l'équipe. ● Participer à la révision de l'échéancier de production. ● Arrimer des idées. ● Participer à la révision de la ventilation du budget de production.
3.9 Adapter le concept préliminaire des accessoires aux exigences de la production.	<ul style="list-style-type: none"> ● Réviser la recherche et l'exploration plastique en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> ○ le prototype, ○ la palette de couleurs, etc. ● Effectuer des choix.
3.10 Mettre au point le concept des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Fabriquer le prototype final des accessoires. ● Produire les dessins géométraux ou les plans techniques des accessoires.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
3.11 Présenter le concept final des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="818 243 1349 306">• Produire une maquette 2D ou 3D des accessoires.<li data-bbox="818 317 1409 411">• Présenter le concept final des accessoires à l'équipe de production ainsi qu'aux artistes et le justifier.

TÂCHE 4 : RÉALISER LE CONCEPT DE L'ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
4.1 Planifier la réalisation du projet.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer le suivi et la mise à jour des tableaux de réalisation et de découpage. • Assurer le suivi avec les différents intervenants internes : <ul style="list-style-type: none"> ○ metteuse ou metteur en scène, ○ productrice ou producteur, ○ réalisatrice ou réalisateur, ○ directrice ou directeur de production, ○ directrice ou directeur technique, ○ directrice ou directeur photo, ○ cliente ou client, ○ assistante personnelle ou assistant personnel. • Préparer les listes et les mises à jour pour les différentes réunions. • Déterminer les besoins liés aux répétitions.
4.2 Effectuer le repérage des éléments du décor.	<ul style="list-style-type: none"> • Consulter les réserves existantes. • Faire des recherches : <ul style="list-style-type: none"> ○ en ligne, ○ dans les magasins, ○ dans les entreprises de location. • Prendre des photos et noter les renseignements nécessaires en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> ○ les dimensions, ○ le prix, ○ les détails techniques, ○ les frais de production, etc.
4.3 Suivre les répétitions.	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la présence des éléments de décor pour les répétitions : escalier, etc. • Anticiper les nouveaux besoins. • Suggérer de nouvelles idées artistiques. • Élaborer de nouvelles idées pour la metteuse ou le metteur en scène et les artistes. • Guider la metteuse ou le metteur en scène ainsi que l'assistante ou l'assistant à la mise en scène dans l'utilisation de l'espace scénographique.
4.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail.	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des chiffriers électroniques, des tableaux, etc.
4.5 Rencontrer les différents intervenants externes.	<ul style="list-style-type: none"> • Assister à des rencontres avec différents intervenants :

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ constructrices ou constructeurs de l'atelier de décors, ○ artisanes ou artisans, ○ ingénieures ou ingénieurs, ○ spécialistes, ○ peintres scéniques, etc.
4.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production	<ul style="list-style-type: none"> ● Modifier les esquisses. ● Changer les matériaux nécessaires à la fabrication. ● Adapter les concepts en fonction de l'ajout ou du changement d'artistes dans la production.
4.7 Choisir les matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Revoir les échantillons de la charte de couleurs avec les différents intervenants : <ul style="list-style-type: none"> ○ éclairagistes, ○ personnel de l'atelier, ○ membres de l'équipe de production, etc. ● Effectuer le prototypage et les tests techniques sur des matériaux. ● Valider les méthodes de fabrication du décor. ● Officialiser le choix des matériaux.
4.8 Voir au démarrage des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Approuver le début des travaux. ● Communiquer l'échéancier aux intervenants. ● Transmettre les consignes artistiques et esthétiques. ● Gérer les équipes de fabrication du décor. ● Gérer la petite caisse.
4.9 Communiquer la liste d'achats et de locations à la ou au responsable de la production.	<ul style="list-style-type: none"> ● Rencontrer des fournisseurs. ● Dresser la liste des éléments de décor. ● Donner des recommandations pour la location aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ directrice ou directeur technique, ○ directrice ou directeur de production, ○ assistante ou assistant à la conception, s'il y a lieu.
4.10 Assurer le suivi final de l'intégrité artistique du concept scénographique.	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer le suivi de la fabrication des éléments de décor : <ul style="list-style-type: none"> ○ patine, ○ finition, ○ ignifugation, etc. ● Valider les tests techniques.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Se rendre disponible pour les suivis en atelier. • S'assurer de la fluidité des mouvements du décor. • S'assurer de l'application des corrections.
4.11 Produire une liste de retours des éléments loués pour la régisseuse ou le régisseur.	

Précision additionnelle :

- La conceptrice ou le concepteur peut construire un décor, mais à ce moment, la personne agit en tant qu'artisane ou artisan.

TÂCHE 5 : RÉALISER LE CONCEPT DES COSTUMES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
5.1 Planifier la réalisation du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Créer et mettre à jour des tableaux de dépouillement, de chronologie et de découpage avec des échéanciers.• Assurer le suivi avec les différents intervenants internes à la création :<ul style="list-style-type: none">○ metteuse ou metteur en scène,○ productrice ou producteur,○ réalisatrice ou réalisateur,○ directrice ou directeur de production,○ directrice ou directeur technique,○ directrice ou directeur photo,○ cliente ou client,○ assistante personnelle ou assistant personnel.• Préparer les listes et les mises à jour pour les différentes réunions.• Déterminer les besoins liés aux répétitions.• Obtenir les mensurations des artistes.
5.2 Effectuer le repérage des costumes.	<ul style="list-style-type: none">• Consulter les réserves existantes.• Faire des recherches :<ul style="list-style-type: none">○ en ligne,○ dans les magasins,○ dans les entreprises de location.• Rechercher des tissus, des matériaux ou des substituts de tissus ou matériaux.• Estimer les différents frais de production.
5.3 Suivre les répétitions.	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la présence des éléments de costumes pour les répétitions.• Anticiper les nouveaux besoins.• Prendre en note les modifications.• Suggérer de nouvelles idées artistiques.• Élaborer de nouvelles idées pour la metteuse ou le metteur en scène, la réalisatrice ou le réalisateur et les artistes.• Manifester de l'ouverture aux propositions et aux nouvelles idées.
5.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail.	<ul style="list-style-type: none">• Utiliser des chiffriers électroniques, tableaux, etc.• Établir la chronologie des costumes selon l'horaire de réalisation.
5.5 Rencontrer les différents intervenants internes ou externes.	<ul style="list-style-type: none">• Assister à des rencontres avec différents intervenants :

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ cheffe ou chef d'atelier, ○ cheffe habilleuse ou chef habilleur, ○ coupeuse ou coupeur, ○ couturière ou couturier, ○ aide-costumière ou aide-costumier, ○ habilleuse ou habilleur, ○ maquilleuse ou maquilleur, ○ chapelière ou chapelier, ○ teinturière ou teinturier, ○ coiffeuse ou coiffeur, ○ perruquière ou perruquier, etc.
5.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production.	<ul style="list-style-type: none"> ● Modifier les esquisses. ● Changer les matériaux nécessaires à la fabrication. ● Adapter les concepts en fonction de l'ajout ou du changement d'artistes dans la production.
5.7 Choisir les matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Insérer les matériaux dans le processus de fabrication. ● Effectuer les tests techniques. ● Valider les prototypes. ● Valider les mensurations des artistes.
5.8 Voir au démarrage des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Approuver le début des travaux. ● Gérer les ateliers de fabrication et les intervenants externes. ● Gérer les équipes de production des costumes. ● Communiquer l'échéancier aux intervenants concernés. ● Donner des directives sur le plan artistique et esthétique. ● Gérer la petite caisse. ● Assurer le suivi de la réalisation des costumes.
5.9 Effectuer des locations de costumes.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dresser la liste des costumes et des éléments de costumes à louer. ● Effectuer des locations. ● Vérifier la conformité des costumes ou des éléments de costumes loués. ● Installer la marchandise sur les supports à costumes.
5.10 Effectuer des achats de costumes ou d'éléments de costumes.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dresser la liste des costumes et des éléments de costumes à acheter. ● Allouer un budget :

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
<p>5.11 Superviser la confection des costumes ou confectionner des costumes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ avance de fonds en argent, ○ carte de crédit. ● Communiquer les directives d'achat. ● Dessiner ou faire dessiner le patron du costume. ● Couper ou faire couper les tissus pour le costume. ● Coudre ou faire coudre le costume. ● Effectuer l'essayage du costume ou superviser l'essayage du costume. ● Effectuer des ajustements au costume ou superviser les ajustements faits au costume. ● Effectuer la finition du costume ou superviser la finition du costume. ● Nettoyer l'atelier.
<p>5.12 Assurer le suivi final des costumes et de l'intégrité artistique du concept initial des costumes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Assister l'artiste lors de l'essayage final des costumes. ● Effectuer les corrections. ● Effectuer une validation finale des costumes : <ul style="list-style-type: none"> ○ tests techniques, ○ patine, etc. ● Fournir la liste des costumes. ● Fournir la liste d'entretien des costumes. ● Installer les costumes sur les cintres par : <ul style="list-style-type: none"> ○ artiste, ○ journée de tournage, ○ séquence, etc. ● Remettre les documents de conception à la production. ● Ranger l'atelier ou superviser le rangement de l'atelier.

TÂCHE 6 : RÉALISER LE CONCEPT DES ACCESSOIRES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
6.1 Planifier la réalisation du projet.	<ul style="list-style-type: none">• Effectuer le suivi et la mise à jour des tableaux de dépouillement et de découpage.• Assurer le suivi avec les différents intervenants internes à la création :<ul style="list-style-type: none">○ metteuse ou metteur en scène,○ productrice ou producteur,○ réalisatrice ou réalisateur,○ directrice ou directeur de production,○ directrice ou directeur technique,○ directrice ou directeur photo,○ cliente ou client,○ assistante personnelle ou assistant personnel.• Préparer les listes et les mises à jour pour les différentes réunions.• Déterminer les besoins liés aux répétitions.
6.2 Effectuer le repérage des accessoires.	<ul style="list-style-type: none">• Consulter les réserves existantes• Faire des recherches :<ul style="list-style-type: none">○ en ligne,○ dans les magasins○ dans les entreprises de location.• Prendre des photos et noter les renseignements nécessaires en ce qui concerne :<ul style="list-style-type: none">○ les dimensions,○ les prix,○ les détails techniques,○ les frais de production, etc.
6.3 Suivre les répétitions.	<ul style="list-style-type: none">• Se procurer les accessoires.• Fournir les accessoires ou s'assurer de leur présence pour les répétitions.• Anticiper les nouveaux besoins.• Élaborer de nouvelles idées.• Expliquer le fonctionnement des accessoires aux artistes, s'il y a lieu.
6.4 Déterminer le budget et l'échéancier de travail.	<ul style="list-style-type: none">• Produire une liste des opérations à réaliser.• Établir une liste de priorités pour la fabrication des accessoires.• Produire le tableau du budget.
6.5 Rencontrer les différents intervenants externes.	<ul style="list-style-type: none">• Assister à des rencontres avec différents intervenants :

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> ○ constructrices ou constructeurs, ○ spécialiste des effets spéciaux, ○ armurières ou armuriers, ○ consultantes ou consultants et spécialistes, ○ cheffe ou chef peintre pour les patines, etc.
6.6 Modifier ou adapter le concept aux exigences de la production.	<ul style="list-style-type: none"> ● Ajuster et adapter les listes de besoins. ● Modifier le design des accessoires.
6.7 Choisir les matériaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Déterminer les méthodes de fabrication ou d'altération des objets. ● Effectuer le prototypage et les tests de matériaux et techniques sur des matériaux. ● Valider les besoins, les particularités et les spécifications techniques. ● Officialiser le choix des matériaux.
6.8 Voir au démarrage des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> ● Approuver le début des travaux. ● Gérer les ateliers et les intervenants externes. ● Gérer les équipes de production des accessoires. ● Communiquer l'échéancier aux intervenants concernés. ● Donner des directives sur le plan artistique et esthétique. ● Gérer la petite caisse. ● Effectuer des commandes.
6.9 Effectuer des locations d'accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dresser la liste des accessoires à louer. ● Effectuer des locations. ● Vérifier la conformité des accessoires loués. ● Installer la marchandise louée. ● Dresser la liste des accessoires livrés.
6.10 Effectuer des achats d'accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Dresser la liste des accessoires à acheter. ● Acheter les accessoires ou communiquer les directives d'achat. ● Gérer la petite caisse. ● Effectuer la patine ou s'assurer que la patine des accessoires est faite.
6.11 Superviser la confection des accessoires ou confectionner des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> ● Effectuer ou superviser le suivi avec l'artisane ou l'artisan ou avec l'atelier responsable de la confection des accessoires.

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer l'application de la peinture ou de la patine ou superviser l'application de la peinture ou de la patine sur les accessoires. • S'assurer de fabriquer des exemplaires ou en superviser la fabrication. • S'assurer d'être disponible pour les suivis en atelier.
6.12 Assurer le suivi final des accessoires et de l'intégrité artistique du concept initial des accessoires.	<ul style="list-style-type: none"> • Valider les tests techniques et l'utilisation des accessoires. • Appliquer des corrections au besoin ou s'assurer que les corrections sont appliquées. • Gérer les périssables. • Dresser la liste des accessoires pour la régie. • Fournir la liste de retours des accessoires loués.

Précision additionnelle :

- La décision de louer ou de confectionner un accessoire dépend du budget alloué à la production.

TÂCHE 7 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

OPÉRATIONS

SOUS-OPÉRATIONS

7.1 Assister au montage du décor ou des installations.	<ul style="list-style-type: none">• Donner des indications relatives aux méthodes d'assemblage des éléments de décor.• Superviser la plantation du décor dans l'espace scénographique.• Superviser l'arrivée des éléments scéniques.• Effectuer la vérification des éléments scéniques.• Effectuer les corrections ou les ajustements, au besoin.• S'assurer de la mise en place de loges pour le changement rapide de costumes.
7.2 Assister aux séances de réglage de l'intensité de l'éclairage.	<ul style="list-style-type: none">• Discuter des aspects artistiques et techniques avec l'équipe de création et l'équipe technique.• Dresser la liste des corrections nécessaires à la suite de la discussion.• Effectuer les corrections ou les ajustements techniques :<ul style="list-style-type: none">○ patine,○ correction des angles pour l'équipement d'éclairage, etc.• Effectuer l'ajustement d'un élément scénographique en fonction de la demande de la metteuse ou du metteur en scène.
7.3 Assister à la marche dans le décor.	<ul style="list-style-type: none">• Discuter des aspects artistiques et techniques avec l'équipe de création et l'équipe technique.• Dresser la liste des corrections nécessaires à la suite de la discussion.• Effectuer l'ajustement des éléments scénographiques en fonction des paramètres ergonomiques et de sécurité.
7.4 Assister aux enchaînements.	<ul style="list-style-type: none">• Discuter des aspects artistiques et techniques avec l'équipe de création et l'équipe technique.• Dresser la liste des corrections nécessaires à la suite de la discussion.• Résoudre des problèmes techniques, logistiques et de mise en scène.

OPÉRATIONS**SOUS-OPÉRATIONS**

7.5 Assister à la générale.

- Discuter des aspects artistiques et techniques avec l'équipe de création et l'équipe technique.
- Dresser la liste des corrections nécessaires à la suite de la discussion.
- Apporter la touche finale aux détails artistiques et techniques.

TÂCHE 8 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DES COSTUMES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
8.1 Superviser et diriger la mise en loge.	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et organiser les loges en fonction des artistes et des besoins de la garde-robe.• Marquer la place des artistes.• Analyser les besoins personnels des artistes.• Participer à des rencontres avec les équipes de production des costumes (habilleur, artisans, etc.) pour :<ul style="list-style-type: none">○ planifier les tâches et les ordonner de façon logique,○ établir le chemin critique en ce qui concerne les costumes.
8.2 Superviser la parade des costumes.	<ul style="list-style-type: none">• Faire défiler les costumes dans les conditions scéniques.• Valider les choix artistiques.• Donner des indications aux conceptrices ou aux concepteurs, aux coiffeuses ou aux coiffeurs, aux maquilleuses ou aux maquilleurs, etc.• Donner aux artistes des indications relatives à l'utilisation des différents éléments de costumes.
8.3 Superviser la costumière ou le costumier.	<ul style="list-style-type: none">• Discuter des aspects artistiques et techniques avec l'équipe de création et l'équipe technique.• Dresser la liste des corrections nécessaires à la suite de la discussion.• Effectuer les corrections en ce qui a trait aux mouvements :<ul style="list-style-type: none">○ ergonomie,○ problèmes techniques, etc.• Effectuer les corrections en ce qui a trait :<ul style="list-style-type: none">○ aux choix artistiques recherchés,○ à la patine, etc.
8.4 Assister à la générale.	<ul style="list-style-type: none">• Apporter la touche finale aux détails artistiques et techniques.

Précision additionnelle :

- Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de la profession soulignent que la parade des costumes (opération 8.2) tend à s'effectuer moins fréquemment.

TÂCHE 9 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DES ACCESSOIRES

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
9.1 Effectuer la livraison des accessoires.	<ul style="list-style-type: none">• Préparer la scène et les coulisses pour la disposition.• Disposer les accessoires pour assurer le bon déroulement de la production.• Organiser un atelier temporaire, s'il y a lieu.• Participer à une rencontre avec les membres de l'équipe de production des accessoires.• Planifier les tâches et l'ordre logique d'utilisation.• Mettre en place des paramètres de sécurité et des normes en fonction des caractéristiques des accessoires :<ul style="list-style-type: none">○ réfrigérateur pour les périssables,○ gestion de la nourriture,○ armoire isolée pour la pyrotechnie,○ table d'accessoires en coulisse, etc.• Donner aux artistes des indications relatives à l'utilisation des différents éléments d'accessoires (salissures, entretien, utilisation de faux sang, etc.).
9.2 Assister aux enchaînements.	<ul style="list-style-type: none">• Valider les choix artistiques.• Dresser la liste des corrections nécessaires.• Effectuer les corrections ou les ajustements nécessaires :<ul style="list-style-type: none">○ mouvement, ergonomie, problèmes techniques, sécurité, etc.,○ corrections selon les choix artistiques recherchés.• Donner aux artistes des indications relatives à l'utilisation des différents accessoires.
9.3 Assister à la générale.	<ul style="list-style-type: none">• Apporter la touche finale aux détails artistiques et techniques.

TÂCHE 10 : EFFECTUER UN SUIVI DE PRODUCTION

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
10.1	Effectuer les retours d'achats.
10.2	Retourner les éléments loués.
10.3	Payer les assistantes ou les assistants.
10.4	Établir les rapports de coûts et les comptes de frais.
10.5	Fournir le matériel nécessaire pour les retouches.
10.6	Assister au démontage de la production.

TÂCHE 11 : Gérer sa carrière

OPÉRATIONS	SOUS-OPÉRATIONS
11.1 Préparer du matériel promotionnel.	<ul style="list-style-type: none">• Créer et mettre à jour son portfolio.• Produire du matériel promotionnel :<ul style="list-style-type: none">○ carte professionnelle,○ biographie, etc.• Concevoir un site Web.
11.2 Établir des relations professionnelles.	<ul style="list-style-type: none">• Repérer les entreprises :<ul style="list-style-type: none">○ à l'échelle locale,○ à l'échelle internationale.• Prendre contact avec des entreprises et présenter :<ul style="list-style-type: none">○ sa biographie,○ son portfolio,○ des photographies.• Être visible sur les réseaux sociaux :<ul style="list-style-type: none">○ publier ses photos,○ entretenir son image.
11.3 Gérer son entreprise.	<ul style="list-style-type: none">• Négocier des contrats.• Produire des devis et des factures.• Effectuer des suivis auprès de la clientèle.• Établir un budget personnel.• Mettre de côté de l'argent en vue du remboursement des taxes et du paiement des acomptes provisionnels.• Produire des déclarations.• Effectuer des remboursements de taxes.• Effectuer le paiement des acomptes provisionnels.• Payer les cotisations aux associations et aux syndicats.• Conserver les pièces justificatives.• Prendre des assurances.• S'informer sur ses droits et sur les recours possibles.
11.4 Se perfectionner.	<ul style="list-style-type: none">• S'intéresser à son domaine.• S'abonner à des publications.• Effectuer des recherches.• Se documenter.• Suivre des formations :

OPÉRATIONS

SOUS-OPÉRATIONS

- en ligne,
 - en personne.
 - Fréquenter des salons spécialisés.
 - S'exercer sur des appareils et des systèmes.
 - S'exercer à travailler avec de nouveaux matériaux.
-

2.3 Description des conditions et des exigences de réalisation

Les conditions de réalisation sont les modalités et les circonstances qui ont un effet déterminant sur l'exécution d'une tâche. Elles portent notamment sur l'environnement de travail, sur les risques pour la santé et la sécurité au travail de même que sur l'équipement, le matériel et les ouvrages de référence utilisés dans l'accomplissement de la tâche.

Les exigences de réalisation sont établies pour qu'une tâche soit exécutée de façon satisfaisante. Souvent, ces exigences portent sur l'autonomie, sur la durée, sur la somme et la qualité du travail effectué, sur les attitudes et les comportements appropriés ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

TÂCHE 1 : CONCEVOIR UN ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène ou la réalisatrice ou le réalisateur. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes ou d'accessoires,○ les maquilleuses et les maquilleurs,○ les coiffeuses et les coiffeurs,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les assistantes et les assistants à la réalisation,○ les régisseuses et les régisseurs,○ l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,○ la directrice ou le directeur technique,○ la directrice ou le directeur artistique,○ la coordonnatrice ou le coordonnateur des décors,○ la directrice ou le directeur de production.	<ul style="list-style-type: none">● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet.● Recherche appropriée de l'information.● Choix approprié des matériaux.● Choix approprié des tissus.● Caractère pratique du décor (faisabilité).● Efficacité des accessoires.● Clarté des croquis ou des esquisses.● Gestion adéquate du stress.● Créativité.● Flexibilité par rapport aux horaires de travail.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Clarté de la communication avec l'équipe.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.● Respect des normes d'accessibilité.

CONDITIONS DE RÉALISATION**EXIGENCES DE RÉALISATION**

À l'aide de documents :

- textes, synopsis, documents de recherche visuelle, documents de référence en matière de normes (Code de construction du Québec), etc.,
- plan de scène,
- indications de mise en scène.

À l'aide de matériaux :

- papier, papier-mâché, carton, carton plume, carnet de croquis,
- médiums de dessin et de peinture,
- colle (contact, à bois, en aérosol, etc.),
- plâtre, fibre de verre, bois, broche à poules, etc.,
- fixatifs.

À l'aide d'outillage :

- ciseaux,
- couteau de précision,
- agrafeuse,
- pinceaux,
- pâte à modeler,
- fusil à colle,
- épingles,
- lampe à éclairage rudimentaire.

À l'aide d'outils informatiques :

- ordinateur,
- appareil photo,
- outil de conception assistée par ordinateur,
- logiciel de dessins techniques assistés par ordinateur,
- logiciel de création et de modélisation d'images 3D,
- logiciel de traitement de l'image,
- logiciel de bureautique,
- Internet,
- outil de partage de données virtuelles,
- téléphone intelligent.

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- au stress,
 - aux postures de travail,
 - à la fatigue,
 - à l'attention soutenue,
 - à l'inhalation de produits toxiques,
 - aux blessures diverses (coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 2 : CONCEVOIR DES COSTUMES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène ou la réalisatrice ou le réalisateur. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes ou d'accessoires,○ les maquilleuses et les maquilleurs,○ les coiffeuses et les coiffeurs,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les assistantes et les assistants à la réalisation,○ les régisseuses et les régisseurs,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,○ la directrice ou le directeur de production,○ la directrice ou le directeur technique,○ la directrice ou le directeur artistique,○ la coordonnatrice ou le coordonnateur des décors. <p>À l'aide de documents :</p> <ul style="list-style-type: none">○ textes, synopsis, documents de recherche visuelle, etc.,○ plan de scène,○ indications de mise en scène.	<ul style="list-style-type: none">● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet.● Recherche appropriée de l'information.● Choix approprié des matériaux.● Choix approprié des tissus.● Caractère pratique du costume (faisabilité).● Clarté des croquis ou des esquisses.● Créativité.● Flexibilité par rapport aux horaires de travail.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Bonne capacité d'écoute.● Clarté de la communication avec l'équipe.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION**EXIGENCES DE RÉALISATION**

À l'aide de matériaux :

- papier, papier-mâché, carton, carton plume, carnets de croquis et de notes,
- médiums de dessin et de peinture,
- tissu,
- fixatifs.

À l'aide d'outillage :

- ciseaux,
- pinceaux,
- crayons, marqueurs.

À l'aide d'outils informatiques :

- ordinateur,
- appareil photo,
- logiciel de traitement de l'image,
- logiciel de bureautique,
- Internet,
- outil de partage de données virtuelles,
- téléphone intelligent.

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- au stress,
 - aux postures de travail,
 - à la fatigue,
 - à l'attention soutenue,
 - à l'inhalation de produits toxiques,
 - aux blessures diverses (coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 3 : CONCEVOIR DES ACCESSOIRES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène,○ la réalisatrice ou le réalisateur. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes ou de décors,○ les maquilleuses et les maquilleurs,○ les coiffeuses et les coiffeurs,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les assistantes et les assistants à la réalisation,○ les régisseuses et les régisseurs,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,○ la directrice ou le directeur technique,○ la directrice ou le directeur de production,○ la directrice ou le directeur artistique,○ la coordonnatrice ou le coordonnateur des décors.	<ul style="list-style-type: none">● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet.● Recherche appropriée de l'information.● Choix approprié des matériaux.● Choix approprié des tissus.● Solidité du décor.● Efficacité des accessoires.● Caractère pratique des accessoires (faisabilité).● Clarté des croquis ou des esquisses.● Créativité.● Flexibilité par rapport aux horaires de travail.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Bonne capacité d'écoute.● Gestion adéquate du stress.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

À l'aide de documents :

- textes, synopsis, etc.,
- plan de scène,
- indications de mise en scène.

À l'aide de matériaux :

- papier, papier-mâché, carton, carton plume,
- carnets de croquis et de notes,
- médiums de dessin et de peinture,
- colle (contact, à bois, en aérosol, etc.),
- plâtre, fibre de verre, bois, broche à poules, etc.,
- fixatifs.

À l'aide d'outillage :

- ciseaux,
- couteau de précision,
- agrafeuse,
- pinceaux,
- pâte à modeler,
- fusil à colle,
- épingles,
- lampe à éclairage rudimentaire (DEL).

À l'aide d'outils informatiques :

- ordinateur,
- appareil photo,
- outil de conception assistée par ordinateur,
- logiciel de dessins techniques assistés par ordinateur,
- logiciel de création et de modélisation d'images 3D,
- logiciel de traitement de l'image,
- logiciel de bureautique,
- Internet,
- outil de partage de données virtuelles,
- téléphone intelligent.

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- au stress,
 - aux postures de travail,
 - à la fatigue,
 - à l'attention soutenue,
 - à l'inhalation de produits toxiques,
 - aux blessures diverses (coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 4 : RÉALISER LE CONCEPT DE L'ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la cliente ou le client,○ la metteuse ou le metteur en scène,○ la réalisatrice ou le réalisateur,○ la ou le chorégraphe,○ la chargée ou le chargé de projet selon le concept artistique établi. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes, les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes, d'accessoires ou de marionnettes,○ les artisanes et les artisans de l'atelier de fabrication :<ul style="list-style-type: none">– l'ébéniste,– la soudeuse ou le soudeur,– la ou le peintre scénique,– la couturière ou le couturier,– la sculpteuse ou le sculpteur,– la cheffe ou le chef d'atelier de décors,– les petites mains,○ les spécialistes selon les besoins scénographiques :<ul style="list-style-type: none">– la ou le graphiste,– l'imprimeuse ou l'imprimeur,– l'ingénieure ou l'ingénieur,– l'architecte,– l'historienne ou l'historien,– la ou le dramaturge,– l'auteure ou l'auteur,– la ou le peintre scénique,	<ul style="list-style-type: none">● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet.● Recherche appropriée de l'information.● Consultation appropriée de personnes-ressources● Choix des matériaux selon le concept et les besoins.● Solidité et sécurité du décor.● Clarté des croquis ou des esquisses.● Propreté des rendus et des éléments de décor.● Gestion adéquate du stress.● Créativité.● Sens de l'esthétique.● Flexibilité par rapport aux horaires de travail.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Clarté de la communication avec l'équipe.● Rigueur.● Capacité à résoudre des problèmes.● Esprit de synthèse.● Sens de l'organisation.● Respect du concept artistique.● Respect du budget.● Respect de l'échéancier.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

- les assistantes et les assistants à la mise en scène,
- les assistantes et les assistants à la réalisation,
- l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,
- la directrice ou le directeur technique,
- la directrice ou le directeur artistique,
- la directrice ou le directeur de production.

À l'aide de documents :

- échéancier de production,
- calendrier du mois,
- horaire de répétitions, etc.,
- textes, synopsis, script, scénario, etc.,
- plan de scène (plantation, élévation, coupe),
- indications de mise en scène,
- cahiers de régie,
- plans d'éclairage, de découpage, de repérage,
- modélisation et maquette,
- cahier d'échantillonnage,
- scénarimage,
- devis techniques,
- photos ou images,
- documents historiques.

À l'aide de matériaux :

- verre,
- papier et carton,
- corde,
- poulie,
- médiums de dessin et de peinture,
- colle (blanche, contact, en aérosol, etc.),
- vernis,
- bois,
- métal et aluminium,
- tissu,
- plastique et polymère variés,
- objets et vêtements récupérés,
- lumière,

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

- eau,
- feu et fumée,
- végétation naturelle et en plastique,
- vidéos,
- photos, etc.

À l'aide d'outillage :

- crayons, ciseaux, couteau de précision, pinces, etc.,
- outils de peinture (pinceaux, etc.),
- outils de coupe, de perçage, d'assemblage, etc.,
- matériel de couture (épingles, boutons, etc.),
- outils de mesure (ruban à mesurer, règle, règle à l'échelle, etc.),
- personnages à l'échelle.

À l'aide d'outils informatiques :

- ordinateur,
- outil de conception assistée par ordinateur,
- logiciel de création et de modélisation d'images 3D,
- logiciel de traitement de l'image,
- logiciel de bureautique,
- Internet,
- outil de partage de données virtuelles.

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- aux charges lourdes,
 - au manque d'éclairage,
 - à l'éblouissement,
 - au travail en hauteur,
 - aux chutes,
 - à l'écrasement des membres,
 - au bruit,
 - au stress,
 - aux postures de travail,
 - à la fatigue,
 - aux horaires irréguliers et aux heures supplémentaires,
 - au manque de ressources,
 - au manque de temps,
 - à l'inhalation de produits toxiques,
 - aux blessures diverses (coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 5 : RÉALISER LE CONCEPT DES COSTUMES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant, ○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ la cliente ou le client, ○ la metteuse ou le metteur en scène, ○ la réalisatrice ou le réalisateur. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ les artistes, les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes ou d'accessoires, ○ les artisanes et les artisans de l'atelier de fabrication : ○ la couturière ou le couturier, ○ la teinturière ou le teinturier, ○ la coupeuse ou le coupeur, ○ la chapelière ou le chapelier, ○ la perruquière ou le perruquier, ○ la coiffeuse ou le coiffeur, ○ la maquilleuse ou le maquilleur, ○ la costumière ou l'habilleuse ou le costumier ou l'habilleur, ○ la cheffe habilleuse ou le chef habilleur, ○ la technicienne ou le technicien aux costumes, ○ la sculpteuse ou le sculpteur, ○ la tricoteuse ou le tricoteur, ○ les spécialistes selon les besoins scénographiques : ○ la ou le graphiste, ○ l'imprimeuse ou l'imprimeur, ○ l'ingénieure ou l'ingénieur, ○ l'architecte, ○ l'historienne ou l'historien, 	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet. ● Recherche appropriée de l'information. ● Choix approprié des matériaux. ● Choix approprié des tissus. ● Confort, souplesse et durabilité des costumes. ● Efficacité des accessoires. ● Clarté des croquis et des esquisses. ● Propreté des costumes. ● Entretien adéquat des costumes. ● Contrôle adéquat de la qualité des rendus. ● Sens des responsabilités. ● Ponctualité ● Créativité. ● Sens de l'esthétique. ● Capacité d'adaptation. ● Ouverture d'esprit. ● Esprit d'équipe. ● Empathie. ● Leadership. ● Rigueur. ● Sens de l'organisation. ● Bon jugement. ● Capacité à communiquer. ● Capacité à faire des compromis. ● Capacité à résoudre des problèmes. ● Capacité à prendre des décisions. ● Esprit de synthèse. ● Capacité à débattre de ses idées. ● Respect du concept artistique. ● Respect du budget. ● Respect de l'échéancier

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

- la ou le dramaturge,
- l'auteure ou l'auteur,
- les assistantes et les assistants à la mise en scène,
- les assistantes et les assistants à la réalisation,
- l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,
- la directrice ou le directeur technique,
- la directrice ou le directeur artistique,
- la directrice ou le directeur de production.

À l'aide de documents :

- textes, synopsis, script, scénario, etc.,
- plan de scène (plantation, élévation, coupe),
- indications de mise en scène,
- cahiers de régie,
- plans d'éclairage, de découpage, de repérage,
- échéancier de production,
- calendrier du mois,
- horaire de répétitions, etc.,
- modélisation et maquette,
- cahier d'échantillonnage,
- scénarimage,
- devis techniques,
- fiches de mesures,
- photos ou images,
- documents historiques.

À l'aide de matériaux :

- tissu, dentelle, cuir, fils, rubans, fibres,
- baleines, tiges, métal,
- lumière, images vidéo, photos pour transfert d'impression,
- carton, plastique, colle,
- billes, perles, lacets, rubans, corde,
- médiums de dessin et de peinture,
- colorant, teinture, patine,
- détachant, poudre naturelle,
- végétation naturelle et en plastique,
- pneu, caoutchouc, etc.

- Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

À l'aide d'outillage :

- machine à coudre, surjeteuse, fer à repasser industriel, table de coupe,
- support à vêtements, cintres, sacs de plastique, séparateurs, caisses,
- mannequins, têtes à chapeaux, moules,
- crayons, ciseaux, couteau de précision, pinces, poinçons, etc.,
- outils de peinture (pinceaux, etc.),
- outils de menuiserie (scie, bloc de ponçage, marteau, etc.),
- matériel de couture (épingles, boutons, etc.),
- matériel de tricot (broches, etc.),
- outils de cordonnerie,
- outils de mesure (ruban à mesurer, règle, règle à l'échelle, etc.).

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- aux charges lourdes,
 - au manque d'éclairage,
 - à l'éblouissement,
 - au travail en hauteur,
 - aux chutes,
 - à l'écrasement,
 - au bruit,
 - au stress,
 - aux postures de travail,
 - à la fatigue,
 - aux horaires irréguliers et aux heures supplémentaires,
 - au manque de ressources,
 - au manque de temps,
 - à l'inhalation de produits toxiques,
 - aux blessures diverses (coupures, piqûres, etc.).
-

TÂCHE 6 : RÉALISER LE CONCEPT DES ACCESSOIRES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la cliente ou le client,○ la metteuse ou le metteur en scène,○ la réalisatrice ou le réalisateur,○ la ou le chorégraphe,○ la chargée ou le chargé de projet selon le concept artistique établi. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux ou de costumes,○ les artisanes et les artisans de l'atelier de fabrication ou les spécialistes selon les besoins scénographiques :○ la ou le graphiste,○ l'imprimeuse ou l'imprimeur,○ la ou le marionnettiste,○ l'armurière ou l'armurier,○ la sculpeuse et la mouleuse ou le sculpteur et le mouleur,○ la cheffe ou le chef d'atelier,○ la directrice ou le directeur des cascades ou des combats,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les assistantes et les assistants à la réalisation,○ l'assistante personnelle ou l'assistant personnel,○ la directrice ou le directeur technique,○ la directrice ou le directeur artistique,○ la directrice ou le directeur de production,○ l'auteure ou l'auteur.	<ul style="list-style-type: none">● Analyse juste des textes ou des documents relatifs au projet.● Recherche appropriée de l'information.● Choix des matériaux selon le concept et les besoins.● Efficacité des accessoires.● Clarté des croquis ou des esquisses.● Propreté des rendus et des éléments de décor.● Gestion adéquate du stress.● Créativité.● Sens de l'esthétique.● Flexibilité par rapport aux horaires de travail.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Clarté de la communication avec l'équipe.● Rigueur.● Capacité à résoudre des problèmes.● Esprit de synthèse.● Sens de l'organisation.● Capacité à faire des compromis.● Capacité à débattre de ses idées.● Respect du concept artistique.● Respect du budget.● Respect de l'échéancier.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION

EXIGENCES DE RÉALISATION

À l'aide de documents :

- échéancier de production,
- horaires,
- calendrier,
- textes, synopsis, script, scénario, etc.,
- indications de mise en scène,
- cahiers de régie,
- devis techniques,
- découpage technique,
- photos physiques ou virtuelles,
- documents historiques ou d'archives.

À l'aide de matériaux :

- verre, bois, métal,
- tissu, plastique,
- aliments,
- végétation naturelle et en plastique,
- papier et carton,
- colle (blanche, contact, en aérosol, etc.),
- articles de quincaillerie en tout genre,
- articles de récupération en tout genre.

À l'aide d'outillage :

- appareil photo,
- crayons, ciseaux, couteau de précision, pinces, papier, carton, règle triangulaire, etc.,
- outils de mesure (ruban à mesurer, règle, règle à l'échelle, etc.),
- outils de couture (machine à coudre, surjeteuse, fer à repasser, etc.),
- outils de peinture (pinceaux, etc.),
- outils de menuiserie et de construction (scie, perceuse, visseuse, etc.).

À l'aide d'outils informatiques :

- ordinateur,
- outil de conception assistée par ordinateur,
- logiciel de création et de modélisation d'images 3D,
- logiciel de traitement de l'image,
- logiciel de bureautique,
- Internet,
- outil de partage de données virtuelles.

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Dans un contexte qui présente des risques liés :</p> <ul style="list-style-type: none">○ aux charges lourdes,○ au manque d'éclairage,○ à l'éblouissement,○ au travail en hauteur,○ aux chutes et aux obstacles,○ à l'écrasement,○ au bruit,○ au stress,○ aux postures de travail,○ à la fatigue,○ aux horaires irréguliers et aux heures supplémentaires,○ au manque de ressources,○ au manque de temps,○ à l'inhalation de produits toxiques,○ aux blessures diverses (brûlures, piqûres, coupures, etc.),○ aux sauts de repas.	

TÂCHE 7 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE SCÉNOGRAPHIQUE

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène,○ la directrice ou le directeur technique. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de costumes, d'accessoires, de son, d'éclairage, de vidéos ou d'effets spéciaux,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les régisseuses et les régisseurs,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ la directrice ou le directeur de production,○ les artisanes et les artisans :<ul style="list-style-type: none">○ la ou le peintre scénique,○ les fournisseurs. <p>À l'aide de documents :</p> <ul style="list-style-type: none">○ textes, synopsis, script, scénario, etc.,○ plan de scène,○ indications de mise en scène,○ cahiers de régie,○ plans d'éclairage,○ notes personnelles. <p>À l'aide de matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none">○ maquettes,○ échantillons (bois, patine, tissu, etc.). <p>À l'aide d'outillage :</p> <ul style="list-style-type: none">○ matériel nécessaire pour la prise de notes,○ appareil photo. <p>À l'aide d'un outil informatique :</p> <ul style="list-style-type: none">○ ordinateur.	<ul style="list-style-type: none">● Solidité et sécurité du décor.● Efficacité des éléments de l'espace scénographique.● Gestion adéquate du stress.● Créativité.● Bonne communication avec les collaboratrices et les collaborateurs.● Capacité à gérer une équipe.● Gestion adéquate du temps.● Gestion adéquate du budget.● Gestion adéquate des ressources allouées.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Capacité à résoudre des problèmes.● Capacité à obtenir des consensus.● Respect de l'échéancier.● Respect du budget.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
Dans un contexte qui présente des risques liés : <ul style="list-style-type: none">○ aux charges lourdes,○ au manque d'éclairage,○ à l'éblouissement,○ au travail en hauteur,○ aux chutes,○ à l'écrasement,○ au bruit,○ au stress,○ aux postures de travail.	

TÂCHE 8 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DES COSTUMES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de costumes, d'accessoires, de son, d'éclairage, de vidéos ou d'effets spéciaux,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les régisseuses et les régisseurs,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ la directrice ou le directeur de production,○ l'habilleuse ou l'habilleur,○ les fournisseurs. <p>À l'aide de documents :</p> <ul style="list-style-type: none">○ textes, synopsis, script, scénario, etc.,○ indications de mise en scène,○ cahiers de régie. <p>À l'aide de matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none">○ maquettes. <p>À l'aide d'outillage :</p> <ul style="list-style-type: none">○ appareil à défroisser,○ fer à repasser,○ atelier de couture temporaire,○ matériel nécessaire pour la prise de notes,○ matériel de couture nécessaire pour des corrections mineures sur place,○ appareil photo.	<ul style="list-style-type: none">● Confort, souplesse et durabilité des costumes.● Solidité des costumes.● Efficacité des costumes.● Créativité.● Bonne communication avec les collaboratrices et les collaborateurs.● Capacité à gérer une équipe.● Gestion adéquate du temps.● Gestion adéquate du budget.● Gestion adéquate des ressources allouées.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Capacité à résoudre des problèmes.● Respect de l'échéancier.● Respect du concept artistique.● Respect du budget.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION**EXIGENCES DE RÉALISATION**

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- aux charges lourdes,
 - au manque d'éclairage,
 - à l'éblouissement,
 - au travail en hauteur,
 - aux chutes,
 - à l'écrasement,
 - au bruit,
 - au stress,
 - aux postures de travail,
 - aux blessures (piqûres, coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 9 : ASSURER LA LIVRAISON ET LA MISE EN ŒUVRE DU CONCEPT DES ACCESSOIRES

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur artistique de la compagnie. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de costumes, d'accessoires, de son, d'éclairage, de vidéos ou d'effets spéciaux,○ les assistantes et les assistants à la mise en scène,○ les régisseuses et les régisseurs,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ la directrice ou le directeur de production,○ les artisanes et les artisans,○ les fournisseurs. <p>À l'aide de documents :</p> <ul style="list-style-type: none">○ textes, synopsis, script, scénario, etc.,○ plan de scène,○ indications de mise en scène,○ cahiers de régie. <p>À l'aide de matériaux :</p> <ul style="list-style-type: none">○ atelier des accessoires temporaire. <p>À l'aide d'outillage :</p> <ul style="list-style-type: none">○ matériel nécessaire pour la prise de notes,○ appareil photo.	<ul style="list-style-type: none">● Solidité des accessoires.● Efficacité des accessoires.● Bonne compréhension du budget.● Créativité.● Bonne communication avec les collaboratrices et les collaborateurs.● Capacité à gérer une équipe.● Gestion adéquate du temps.● Gestion adéquate du budget.● Gestion adéquate des ressources allouées.● Capacité d'adaptation.● Ouverture d'esprit.● Capacité à résoudre des problèmes.● Capacité à obtenir des consensus.● Respect de l'échéancier.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS DE RÉALISATION**EXIGENCES DE RÉALISATION**

Dans un contexte qui présente des risques liés :

- aux charges lourdes,
 - au manque d'éclairage,
 - à l'éblouissement,
 - au travail en hauteur,
 - aux chutes,
 - à l'écrasement,
 - au bruit,
 - au stress,
 - aux postures de travail,
 - aux blessures (piqûres, coupures, brûlures, etc.).
-

TÂCHE 10 : EFFECTUER UN SUIVI DE PRODUCTION

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Sous l'autorité :</p> <ul style="list-style-type: none">○ de la productrice ou du producteur ou de sa représentante ou de son représentant,○ de la directrice ou du directeur de production. <p>En étroite collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ la metteuse ou le metteur en scène,○ la réalisatrice ou le réalisateur. <p>En collaboration avec :</p> <ul style="list-style-type: none">○ les artistes,○ les conceptrices et les concepteurs de son, d'éclairage, de vidéos, d'effets spéciaux, de costumes ou d'accessoires,○ la régisseuse ou le régisseur,○ les techniciennes et les techniciens de scène,○ la maquilleuse ou le maquilleur,○ la coiffeuse ou le coiffeur,○ la directrice ou le directeur technique,○ la directrice ou le directeur artistique,○ la coordonnatrice ou le coordonnateur des décors. <p>À l'aide d'outillage :</p> <ul style="list-style-type: none">○ voiture. <p>À l'aide d'outils informatiques :</p> <ul style="list-style-type: none">○ ordinateur,○ logiciel de bureautique. <p>Dans un contexte qui présente des risques liés :</p> <ul style="list-style-type: none">○ aux charges lourdes,○ au stress,○ aux postures de travail,○ à la fatigue.	<ul style="list-style-type: none">● Rapport rédigé conformément aux normes et aux exigences.● Respect des dates de retour des éléments loués.● Respect du concept artistique.● Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

TÂCHE 11 : GÉRER SA CARRIÈRE

CONDITIONS DE RÉALISATION	EXIGENCES DE RÉALISATION
<p>Individuellement.</p> <p>À l'aide d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none">○ tout le matériel nécessaire pour le bureau,○ ordinateur,○ logiciel de bureautique,○ Internet,○ outil de partage de données virtuelles. <p>Dans un contexte où le stress est présent.</p>	<ul style="list-style-type: none">● Créativité et originalité.● Gestion adéquate du stress.● Capacité d'adaptation et polyvalence.● Aptitude à développer ses contacts.● Ouverture d'esprit.● Bonne connaissance de ses forces, de ses faiblesses et de ses limites.● Intégrité de ses valeurs.● Gestion adéquate du budget.● Volonté de se perfectionner.● Gestion adéquate de son image et de sa marque personnelle.

2.4 Définition des fonctions

Une fonction est un ensemble de tâches liées entre elles et se définit par les résultats du travail.

Pour la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires, les spécialistes présents à l'atelier ont défini trois fonctions :

1. Une fonction de conception qui comprend les tâches 1, 2 et 3;
2. Une fonction de réalisation qui comprend les tâches 4, 5 et 6;
3. Une fonction de livraison qui comprend les tâches 7, 8 et 9.

Les tâches 10 et 11 sont différentes des autres tâches et ne peuvent pas être classées selon les affinités.

3. Données quantitatives sur les tâches

Les spécialistes de la profession ont évalué, de façon individuelle, l'occurrence, le temps de travail, la difficulté et l'importance de chacune des tâches de la profession.

Ils ont effectué cette évaluation à la lumière de leur expérience. Les données qui suivent sont présentées à titre indicatif.

3.1 Occurrence des tâches

L'occurrence d'une tâche correspond au pourcentage de conceptrices et de concepteurs qui exercent cette tâche dans leur entreprise, en tant que travailleuse ou travailleur autonome ou à titre de salariée contractuelle ou de salarié contractuel.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou votre établissement, quel est le pourcentage de travailleuses et de travailleurs en plein exercice qui effectuent cette tâche? »

TÂCHES		%
Tâche 1 :	Concevoir un espace scénographique	86,7 %
Tâche 2 :	Concevoir des costumes	77,8 %
Tâche 3 :	Concevoir des accessoires	85,2 %
Tâche 4 :	Réaliser le concept de l'espace scénographique	86,7 %
Tâche 5 :	Réaliser le concept des costumes	77,8 %
Tâche 6 :	Réaliser le concept des accessoires	86,7 %
Tâche 7 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique	86,7 %
Tâche 8 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes	77,8 %
Tâche 9 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires	85,2 %
Tâche 10 :	Effectuer un suivi de production	93,9 %
Tâche 11 :	Gérer sa carrière	93,9 %

3.2 Temps de travail

Le temps de travail est estimé pour chacune des tâches selon une période significative.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou votre établissement, quel est le pourcentage de temps de travail qui est consacré à l'exécution de cette tâche par une travailleuse ou un travailleur en plein exercice? »

TÂCHES		%
Tâche 1 :	Concevoir un espace scénographique	21,8 %
Tâche 2 :	Concevoir des costumes	17,3 %
Tâche 3 :	Concevoir des accessoires	14,4 %
Tâche 4 :	Réaliser le concept de l'espace scénographique	16,9 %
Tâche 5 :	Réaliser le concept des costumes	18,8 %
Tâche 6 :	Réaliser le concept des accessoires	16,0 %
Tâche 7 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique	10,7 %
Tâche 8 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes	10,5 %
Tâche 9 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires	9,3 %
Tâche 10 :	Effectuer un suivi de production	5,4 %
Tâche 11 :	Gérer sa carrière	7,4 %

3.3 Difficulté des tâches

La difficulté d'une tâche est établie par une évaluation du degré d'aisance ou d'effort qui lui est associé, tant du point de vue physique que du point de vue intellectuel.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Pour une travailleuse ou un travailleur en plein exercice, quel est le degré de difficulté lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

TÂCHES		De 1 à 4
Tâche 1 :	Concevoir un espace scénographique	3,7
Tâche 2 :	Concevoir des costumes	3,3
Tâche 3 :	Concevoir des accessoires	3,5
Tâche 4 :	Réaliser le concept de l'espace scénographique	3,8
Tâche 5 :	Réaliser le concept des costumes	3,3
Tâche 6 :	Réaliser le concept des accessoires	3,7
Tâche 7 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique	3,9
Tâche 8 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes	3,4
Tâche 9 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires	3,8
Tâche 10 :	Effectuer un suivi de production	3,4
Tâche 11 :	Gérer sa carrière	3,3

Légende :

- 1 Tâche très facile
- 2 Tâche facile
- 3 Tâche difficile
- 4 Tâche très difficile

3.4 Importance des tâches

L'importance d'une tâche est établie par une évaluation de son caractère prioritaire ou urgent ou encore de son caractère essentiel ou obligatoire.

Les spécialistes ont répondu à la question suivante : « Dans votre entreprise ou votre établissement, quel est le degré d'importance lié à l'exécution de cette tâche (sur une échelle graduée de 1 à 4)? »

TÂCHES		De 1 à 4
Tâche 1 :	Concevoir un espace scénographique	3,0
Tâche 2 :	Concevoir des costumes	3,5
Tâche 3 :	Concevoir des accessoires	2,9
Tâche 4 :	Réaliser le concept de l'espace scénographique	2,8
Tâche 5 :	Réaliser le concept des costumes	3,3
Tâche 6 :	Réaliser le concept des accessoires	3,0
Tâche 7 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique	2,5
Tâche 8 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes	2,8
Tâche 9 :	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires	2,4
Tâche 10 :	Effectuer un suivi de production	1,8
Tâche 11 :	Gérer sa carrière	2,7

Légende :

- 1 Tâche très peu importante
- 2 Tâche peu importante
- 3 Tâche importante
- 4 Tâche très importante

4. Connaissances, habiletés et comportements socioaffectifs

L'accomplissement des tâches de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires exige des connaissances, des habiletés et des comportements socioaffectifs particuliers. Ceux-ci ont d'abord été mentionnés par les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession, puis mis en relation avec les différentes tâches et opérations.

4.1 Connaissances

Les connaissances présentées ici touchent aux principales notions et aux principaux concepts relatifs aux arts, aux sciences et aux technologies nécessaires dans l'exercice de la profession.

Connaissances en histoire de l'art et du spectacle

Des connaissances de base sur l'histoire de l'art et du spectacle sont utiles dans l'exercice de la profession. Elles touchent aux différents mouvements artistiques, aux époques, aux styles, aux courants ainsi qu'aux principales œuvres y étant associées.

La majorité des personnes présentes considèrent que les connaissances dans ce domaine sont utiles à l'exercice des fonctions de conception, de réalisation et de livraison en production scénique.

Les conceptrices et les concepteurs peuvent se servir de leurs connaissances en histoire de l'art et du spectacle pour repérer des incohérences et des anachronismes dans le décor. En cinéma et en télévision, ce type de connaissances est important en raison de la proximité des objets ou des costumes qui peuvent causer des incohérences entre les séquences de tournage.

Connaissances en littérature

Des connaissances de base dans le domaine de la littérature sont un atout dans l'exercice de la profession, en particulier les connaissances relatives au théâtre et aux genres en dramaturgie.

Certaines personnes estiment que les connaissances en littérature ont une influence plus marquée sur la conception de décors et de costumes que sur la conception d'accessoires.

Ces connaissances permettent par exemple de concevoir des décors et des costumes qui respectent le style, le genre et l'époque couverts par l'œuvre littéraire.

Connaissances relatives à la mise en scène

Des connaissances relatives à la mise en scène sont utiles dans l'exercice de la profession. Elles touchent autant à l'histoire de la mise en scène, aux principaux courants, au vocabulaire et aux symboles employés qu'aux exigences liées à la mise en place et à l'utilisation de l'espace scénographique.

Ces connaissances sont particulièrement importantes dans le domaine scénographique et sont utiles pour les tâches suivantes :

- Concevoir un espace scénographique (tâche 1);
- Réaliser le concept de l'espace scénographique (tâche 4);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique (tâche 7).

Ces connaissances sont mobilisées également pour ce qui est des costumes et des accessoires, car elles permettent, entre autres, de suivre les répétitions (opérations 5.3 et 6.3).

Connaissances relatives à la scénographie

Les connaissances relatives à la scénographie sont utiles dans l'exercice de la profession.

La compréhension de l'historique, du vocabulaire, des concepts liés à l'espace (ex. : hauteur, largeur, circulation, lumière, proportion, matériaux), de l'esthétisme et des effets de scénographie permet aux conceptrices et aux concepteurs de concevoir des espaces scénographiques tenant compte de la perspective du public.

Ces connaissances sont utiles pour les tâches suivantes :

- Concevoir un espace scénographique (tâche 1);
- Réaliser le concept de l'espace scénographique (tâche 4);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique (tâche 7).

Connaissances relatives à la fabrication des décors

Les connaissances relatives à la fabrication des décors sont utiles dans l'exercice de la profession.

Ces connaissances ont trait entre autres aux structures et aux types d'architectures, aux méthodes et aux techniques de construction ainsi qu'aux caractéristiques techniques et mécaniques des différents composants.

Elles sont mobilisées dans les tâches suivantes :

- Concevoir un espace scénographique (tâche 1);
- Réaliser le concept de l'espace scénographique (tâche 4);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique (tâche 7).

Ces connaissances permettent aussi de répondre aux exigences en matière de durabilité et d'utilisation.

Connaissances relatives aux costumes

Des connaissances relatives à l'histoire des costumes sont essentielles, notamment sur les styles et les différentes époques, les tissus et les textiles utilisés ainsi que les méthodes de confection des costumes. De même, il est essentiel d'avoir des connaissances de base sur les différentes techniques et méthodes entourant la conception des costumes, telles que la patine, le moulage et la teinture.

Ces connaissances sont utiles pour les tâches suivantes :

- Concevoir des costumes (tâche 2);
- Réaliser le concept des costumes (tâche 5);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes (tâche 8).

Par ailleurs, des connaissances relatives aux propriétés des tissus sont importantes dans l'exercice de la profession, puisqu'elles permettent aux conceptrices et aux concepteurs de concevoir et de confectionner des costumes à l'épreuve de l'eau et du feu, par exemple, et ainsi de répondre aux exigences en matière de durabilité et d'utilisation.

Connaissances relatives aux accessoires

Des connaissances relatives à la terminologie, aux types d'accessoires au théâtre et dans les différentes productions, aux époques, aux styles et aux courants permettent de comprendre les indications pour concevoir des accessoires en fonction de besoins précis. Elles sont utiles pour les tâches suivantes :

- Concevoir des accessoires (tâche 3);
- Réaliser le concept des accessoires (tâche 6);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires (tâche 9).

Ces connaissances sont également mobilisées dans les tâches suivantes :

- Concevoir des costumes (tâche 2);
- Réaliser le concept des costumes (tâche 5);
- Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes (tâche 8).

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession précisent que la connaissance des méthodes de fabrication des accessoires est importante, puisqu'elle peut influencer, par exemple, la création, la confection ou l'assemblage des accessoires.

Connaissances en chorégraphie

Des connaissances de base sur les styles de danse et les rythmes sont utiles dans l'exercice de la profession. Elles permettent aux conceptrices et aux concepteurs de costumes de comprendre et de déterminer comment le tissu doit réagir selon les mouvements (tâches 2, 5 et 8). Aux conceptrices et aux concepteurs de décors, elles permettent de comprendre comment le décor doit être conçu en fonction des mouvements des artistes dans l'espace scénographique (tâches 1, 4 et 7).

Les connaissances en chorégraphie sont plus particulièrement utiles dans la conception de costumes, surtout dans les milieux de la danse et du cirque.

Connaissances en dessin artistique

Les connaissances en dessin artistique sont nécessaires à la réalisation de croquis, que ce soit sous la forme de dessins assistés par ordinateur, de collages, de maquettes 3D, de dessins d'observation, de dessins d'anatomie, etc.

Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse de profession s'entendent sur le fait qu'il existe plusieurs méthodes de dessin artistique. Ils jugent que l'important n'est pas la méthode comme telle, mais plutôt le fait d'en maîtriser une. Le dessin sert à communiquer ses intentions artistiques.

L'utilisation de différents médiums comme le dessin, la peinture ou le feutre permet aux conceptrices et aux concepteurs d'élaborer leurs concepts (opérations 1.6, 2.5 et 3.5) et de les adapter aux différents besoins de la production (opérations 1.9, 2.8 et 3.9).

Connaissances en dessin technique

Les connaissances en dessin technique et en lecture de plans (plans d'élévation et de profil, plans de coupe, de plantation et de calibrage, symboles et notions d'échelles) permettent aux conceptrices et aux concepteurs de communiquer l'information afin que le produit développé réponde aux besoins de la production. Ces connaissances sont importantes pour les tâches de conception et de réalisation (tâches 1, 2, 3, 4, 5 et 6).

Les conceptrices et les concepteurs font des plans de conception et certains d'entre eux, les plans de construction. Ils doivent être en mesure de les lire afin de s'assurer que les décors, les costumes et les accessoires respectent leurs idées originales.

Connaissances en peinture

Des connaissances de base en peinture, comme la charte des couleurs (harmonie), les techniques d'application (ex. : au fusil, le craché), les types de peinture (ex. : huile, acrylique), les teintures, les patines et les propriétés des produits de finition (vernis et autres), sont utiles dans l'exercice de la profession. Les procédés d'application de peinture sur différents supports (ex. : sur une scène, une maquette, une toile, du tissu) sont des manipulations de base à acquérir. Ces connaissances touchent aux tâches 1 à 9, et donc aux fonctions de conception, de réalisation et de livraison en production scénique.

Certaines personnes présentes à l'atelier d'analyse de profession ont précisé que la maîtrise des techniques de peinture de finition n'est pas nécessaire, puisqu'il est possible d'aller chercher la collaboration de spécialistes en peinture scénique ou d'autres personnes.

Connaissances en arts plastiques

Les connaissances en arts plastiques sont nécessaires à la conception et à la fabrication de décors, de costumes et d'accessoires (tâches 1 à 6). Les conceptrices et les concepteurs utilisent entre autres le collage, les pastels, le papier-mâché et le plâtre pour conceptualiser et concrétiser leurs idées.

Connaissances en arts graphiques

Les connaissances en arts graphiques sont nécessaires à la conception et à la réalisation d'une production scénique (tâches 1 à 6). Les conceptrices et les concepteurs utilisent entre autres l'impression en grand format, les banderoles, les étiquettes, l'impression texturée et le transfert d'images pour conceptualiser et concrétiser leurs idées. Des notions de base en lettrage et en calligraphie sont souvent requises.

Connaissances en musique

La profession de conceptrice ou de concepteur en production scénique n'exige pas de connaissances de base en musique.

Connaissances en éclairage

La profession demande des connaissances en éclairage (ex. : température des couleurs, rapports de contrastes, réflexion, absorption, colorimétrie, trichromie, signification psychologique des couleurs, équipements). Ces connaissances sont utiles pour tâches 1 à 9.

Dans le domaine de la production scénique, l'éclairage est présent autant dans les décors et les costumes que dans les accessoires. Les conceptrices et les concepteurs doivent comprendre comment la lumière réagit aux synthèses additives et soustractives des couleurs, aux matériaux utilisés ainsi qu'aux couleurs choisies. La compréhension de l'influence de la lumière colorée sur les matières colorées est aussi importante.

Dans le secteur du cinéma, le recours aux effets spéciaux comme l'incrustation (écran vert) peut également avoir une influence sur les choix de conception.

Connaissances en sonorisation

Les conceptrices et les concepteurs doivent connaître les types de microphones et leur emplacement possible dans les décors, les costumes ou les accessoires, puisqu'ils sont pris en considération dans toutes les étapes, de la conception à la livraison.

Connaissances en vidéo

Des connaissances de base en vidéo sont utiles dans l'exercice de la profession. Elles touchent notamment aux types d'appareils et aux caractéristiques techniques, aux surfaces et aux distances de projection ainsi qu'à la captation.

Les conceptrices et les concepteurs doivent intégrer la vidéo dans le décor. Ils doivent donc en tenir compte au moment de le concevoir et de le fabriquer (tâches 1 et 4). Les conceptrices et les concepteurs des costumes ou des accessoires doivent également en tenir compte au moment de la conception et de la fabrication, puisque certains détails pourraient ne pas apparaître à la caméra (tâches 2, 3, 5 et 6).

Connaissances relatives aux effets spéciaux

Des notions de base sur les types d'effets spéciaux servent dans l'exercice de la profession. Les conceptrices et les concepteurs doivent tenir compte des mesures de sécurité et des spécificités propres à l'utilisation des effets spéciaux au moment de choisir les matériaux ou les tissus par exemple. Ils intègrent souvent l'eau, la pyrotechnie, les vitres qui explosent, le feu, etc., à leur concept. Toutefois, comme la conduite de plusieurs machines à effets spéciaux est assujettie à des réglementations et effectuée par du personnel spécialisé (et non par les conceptrices ou les concepteurs), les connaissances dans ce domaine se limitent souvent aux aspects de sécurité et de prévention.

Ces connaissances touchent aux tâches 1 à 9, et donc aux fonctions de conception de réalisation et de livraison.

Connaissances en multimédia et en réalité augmentée

Les connaissances en multimédia et en réalité augmentée représentent un atout pour les conceptrices et les concepteurs. L'utilisation du multimédia et de la technologie de la réalité augmentée est de plus en plus fréquente dans les productions scéniques. Certaines productions ont recours aux technologies de la capture de mouvement, de la réalité virtuelle et de l'holographie afin de créer des expériences immersives pour le public.

Connaissances en électronique et en automation physique

La profession de conceptrice ou de concepteur en production scénique n'exige pas de connaissances de base en électronique et en automation physique.

Connaissances en électricité

La profession de conceptrice ou de concepteur en production scénique n'exige pas de connaissances de base en électricité.

Connaissances en physique

Des connaissances de base en physique mécanique (ex. : charge, dynamique, mouvements, gravité) sont utiles dans l'exercice de la profession.

Les connaissances en physique sont plus particulièrement liées à la conception en scénographie (tâche 1) et à la conception des accessoires (tâche 3). Elles permettent aux conceptrices et aux concepteurs de comprendre la façon dont les choses bougent et de travailler de façon sécuritaire.

Connaissances en télécommunications

La profession de conceptrice ou de concepteur en production scénique n'exige pas de connaissances en télécommunications.

Connaissances relatives aux opérations de régie

Les conceptrices et les concepteurs travaillent avec des régisseuses et des régisseurs lors de l'élaboration, de la livraison et de la mise en œuvre des décors, des costumes et des accessoires (tâches 4, 5, 6, 7, 8 et 9). Ils doivent donc être capables de comprendre le langage et la terminologie utilisés par ces personnes afin de leur communiquer l'information nécessaire au respect du concept scénographique.

Connaissances relatives aux devis techniques

La lecture de devis techniques et la compréhension de l'information que l'on y trouve sont importantes pour l'exécution des tâches d'élaboration, de fabrication, de livraison et de mise en œuvre des décors (tâches 1, 4 et 7). En fonction des devis techniques, les conceptrices et les concepteurs sont également appelés à adapter les plans pour respecter le concept scénographique. La lecture du devis technique permet donc aux conceptrices et aux concepteurs de comprendre les ressources matérielles disponibles dans une salle de spectacle.

Connaissances en informatique

En raison de l'informatisation croissante des différents systèmes, des connaissances en informatique sont utiles pour l'ensemble des tâches.

Les conceptrices et les concepteurs utilisent de plus en plus des outils de conception assistée par ordinateur, des logiciels de dessins techniques, des logiciels de création et de modélisation d'images 3D, des logiciels de traitement de l'image, des logiciels de bureautique et des outils de partage de données virtuelles.

Connaissances en administration

Des connaissances de base en comptabilité et en administration sont utiles pour les travailleuses et les travailleurs autonomes ainsi que pour les salariées contractuelles et les salariés contractuels, relativement au suivi de production et à la gestion de leur carrière (tâches 10 et 11).

Ces personnes doivent gérer un budget et un échéancier, produire des estimations, des devis et des soumissions ainsi que gérer une équipe de travail.

Connaissances en français

La maîtrise du français écrit et parlé est importante dans l'exercice de la profession. Une bonne connaissance du vocabulaire lié à la production scénique est nécessaire. Les conceptrices et les concepteurs communiquent beaucoup d'informations par écrit pour transmettre leurs indications. Ils doivent donc posséder un large vocabulaire, utiliser une terminologie et un lexique propres aux autres professions et écrire sans fautes d'orthographe.

Connaissances en langue seconde

Une bonne maîtrise de l'anglais parlé et écrit est importante pour communiquer avec des intervenants de compagnies anglophones du Québec ainsi qu'à l'occasion des tournées ou de séjours à l'étranger. Elle permet de plus d'offrir de meilleures perspectives de contrats aux conceptrices et aux concepteurs.

4.2 Habiletés cognitives

Les habiletés cognitives présentées ci-dessous ont trait aux principales stratégies intellectuelles utilisées dans l'exercice de la profession.

Analyse et synthèse

Des habiletés d'analyse et de synthèse sont importantes au moment de la conceptualisation de l'œuvre scénographique. Les conceptrices et les concepteurs doivent, à partir de différentes recherches, développer un concept artistique. Ce dernier permettra, entre autres, de transposer des émotions, d'imaginer un lieu en fonction d'un texte ou encore de parvenir à représenter dans un costume le caractère d'un personnage. Leur objectif est donc de concrétiser des idées non matérielles.

Planification du travail

Des habiletés de planification du travail sont importantes afin que les conceptrices et les concepteurs puissent respecter les délais des livrables, être en mesure d'exécuter plusieurs mandats ou contrats simultanément, planifier les délais de livraison des matériaux, prévoir les imprévus et gérer leur carrière.

Résolution de problèmes

Les habiletés de résolution de problèmes se manifestent par exemple lorsque les conceptrices et les concepteurs font face à des imprévus comme des ajouts ou des retraits, des transformations liées aux costumes ou aux accessoires, des réparations ou des retouches de fortune, des substitutions à la dernière minute (ex. : costumes, accessoires, artistes).

4.3 Habiletés motrices et kinesthésiques

Les principales habiletés motrices et kinesthésiques qui ont trait à l'exécution de même qu'au contrôle des gestes et des mouvements de la profession sont les suivantes :

Dextérité manuelle

Cette habileté est utile pour exécuter un travail de précision et exécuter un travail demandant une dextérité fine (ex. : fabrication de petites maquettes, dessin de croquis, application de la patine, couture, fabrication d'accessoires).

Proprioception

Cette habileté est utile pour comprendre les mouvements et les positions des corps dans l'espace.

4.4 Habiletés perceptives

Les habiletés perceptives sont des capacités sensorielles grâce auxquelles une personne saisit consciemment par les sens ce qui se passe dans son environnement.

Vue

Les habiletés visuelles servent à l'ensemble des tâches, entre autres à percevoir :

- les couleurs et les nuances;
- des détails;
- des formes, des volumes, etc.

Toucher

Les habiletés tactiles permettent aux conceptrices et aux concepteurs de décors, de costumes et d'accessoires de déceler des aspérités sur les surfaces des décors qui pourraient blesser des personnes ou abîmer des costumes, de percevoir les différentes textures des tissus et des matériaux ainsi que de fabriquer des maquettes et des prototypes.

4.5 Comportements socioaffectifs

Les comportements socioaffectifs sont une manière d'agir, de réagir et d'entrer en relation avec les autres. Ils traduisent des attitudes et sont liés à des valeurs personnelles ou professionnelles.

Pour la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires, les comportements socioaffectifs portent sur le plan personnel, les relations interpersonnelles, l'éthique professionnelle ainsi que les comportements liés à la santé et à la sécurité.

Selon les spécialistes de la profession, les employeurs recherchent des personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- avoir de l'empathie;
- faire preuve de rigueur;
- avoir des aptitudes en créativité;
- manifester du leadership;
- faire preuve d'esprit d'équipe;
- avoir le sens de l'esthétique;
- avoir le sens de l'organisation;
- avoir un esprit de synthèse;
- faire preuve d'ouverture d'esprit;
- être capable de communiquer;
- être capable de convaincre et de débattre de ses idées;
- être capable de faire des compromis;
- être capable de prendre des décisions;
- être capable de résoudre des problèmes.

Relations interpersonnelles

Les conceptrices et les concepteurs travaillent en collaboration avec de nombreuses personnes. Ils doivent donc être capables de communiquer adéquatement de l'information, être à l'écoute des autres, faire preuve d'ouverture d'esprit et être capables de faire des compromis.

Comportements liés à la santé et à la sécurité

Le travail comporte des risques pour la santé et la sécurité au travail. Les spécialistes présents à l'atelier d'analyse ont donné quelques exemples de moyens à employer pour prévenir les accidents au travail³ :

- porter l'équipement de protection individuelle;
- appliquer les bonnes méthodes de travail;
- respecter les règles de santé et de sécurité;
- adopter de saines habitudes de vie;
- suivre les formations liées à son secteur d'activité.

³ Voir l'annexe sur les risques pour la santé et la sécurité au travail pour plus d'information.

Éthique professionnelle

La profession exige le respect de la confidentialité et le respect de la propriété intellectuelle pour tout ce qui a trait aux concepts scénographiques élaborés.

De plus, la personne doit faire preuve de discrétion et respecter la confidentialité (ex. : pour les tours de magie). Elle doit respecter la vie privée des artistes (respect du corps, nudité chez les comédiennes et les comédiens).

La personne doit également faire preuve d'éthique au travail en respectant les budgets et les échéanciers qui lui sont donnés.

5. Niveaux d'exercice

L'analyse de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires a été effectuée sur la base du plein exercice. Ce chapitre vise à vérifier, à l'aide d'indicateurs, si la profession comporte d'autres niveaux d'exercice (ex. : seuil d'entrée et spécialisation).

Les niveaux d'exercice d'une profession correspondent à des degrés de complexité. Ils rendent compte des besoins du marché du travail en matière d'employabilité ou de spécialité.

En plein exercice de la profession, une conceptrice ou un concepteur d'expérience accomplit l'ensemble des tâches de la profession.

Annexe 1 – Risques pour la santé et la sécurité au travail (SST)

Le tableau 1 propose des moyens de prévention pour chacun des risques connus de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires. Son contenu n'est pas exhaustif. Selon la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, chapitre S-2.1), l'employeur a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de la travailleuse ou du travailleur et assurer sa sécurité ainsi que son intégrité physique. Plus précisément, il doit utiliser des méthodes et des techniques visant à reconnaître, à contrôler et à éliminer les risques pouvant nuire à la santé et à la sécurité de son personnel.

Catégories de risques

1. Risques chimiques
2. Risques physiques
3. Risques biologiques
4. Risques ergonomiques
5. Risques psychosociaux
6. Risques liés à la sécurité

Tableau 1 Risques liés à la santé et à la sécurité du travail de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires

No	Sources de risques	Effets sur la santé et la sécurité	Moyens de prévention
1	Risques chimiques		
	<ul style="list-style-type: none"> • Peinture et solvants • Produits toxiques contenus dans les tissus ou du matériel (composition des costumes et des accessoires de jeu) • Produits employés pour la production d'effets spéciaux ou au cours de l'installation et de l'entretien technique du matériel (machines à fumée, à brouillard, à neige, à brume, matériel pyrotechnique, etc.) • Mousse plastique utilisée dans la construction de scènes ou d'éléments de décor • Fumée de soudage (soudage à l'étain) 	<ul style="list-style-type: none"> • Irritation des voies respiratoires, de la peau ou des yeux • Sensibilisation respiratoire (asthme professionnel) ou cutanée (dermatite) 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des produits dangereux par des produits moins irritants d'une efficacité et d'une quantité égales • Formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et accessibilité des étiquettes et des fiches de données en matière de sécurité (fiches signalétiques) • Entreposage des produits de manière appropriée (entre autres, ségrégation des incompatibilités) • Ventilation locale par aspiration des contaminants émis • Méthodes de travail sécuritaires : réduction de l'exposition aux

- produits dangereux (ex. : politique d'achat d'équipement produisant moins d'aérosol, de vapeur ou de fumée)
- Utilisation d'équipement et de contenants en bon état pour que soient évités les fuites, les déversements et les émissions
- Entretien des lieux de travail pour que soit évitée l'accumulation de contaminants sur les surfaces
- Port d'un équipement de protection individuelle approprié
- Élaboration d'un programme de protection respiratoire si des masques sont utilisés

2 - Risques physiques

2.1 Risques électriques

- Choc électrique par contact avec les éléments suivants :
 - Conducteur ou autre élément du véhicule sous tension
 - Charges électrostatiques
 - Courant de fuite
 - Source d'alimentation
 - Énergie emmagasinée (batterie d'accumulateurs, condensateurs, etc.)
 - Ligne aérienne
- Court-circuit et arc électrique :
- Manipulation d'outils ou d'autres éléments conducteurs pouvant entrer en contact avec des pièces nues sous tension se trouvant à des potentiels différents
- Électrisation pouvant entraîner les problèmes suivants :
 - Brûlures internes ou externes
 - Brûlures par contact direct
 - Arrêt cardiorespiratoire
 - Tétanie provoquant une asphyxie
 - Traumatismes dus à une chute ou à des mouvements involontaires
- Électrocution
- Décès
- Montage et modification des installations électriques par du personnel qualifié (aucune opération n'est tolérée au-delà des prises électriques)
- Travail hors tension
- Verrouillage des sources d'énergie
- Mise hors de portée des éléments sous tension, soit par éloignement, soit par interposition d'un obstacle, soit par isolation
- Délimitation et balisage des zones de travail (périmètres de sécurité, zones d'accès restreint, etc.)
- Réduction de l'accumulation de charges électrostatiques par des mises à la terre
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de sécurité électrique (analyse des risques)

électriques, procédure de consignation ou de travail sous tension, choix de l'équipement de protection individuelle et des vêtements de travail, etc.)

- Conception d'un répertoire des permis pour les travaux sous tension
- Formation sur les pratiques de travail sécuritaires (personnes qualifiées, habilitées, autorisées, averties)
- Utilisation de l'équipement et des outils de travail appropriés (détecteur de tension, outils isolants ou isolés électriquement, nappes isolantes, etc.)
- Mise en œuvre des vérifications de base : inspection des fils électriques, des cordons de branchement des équipements, etc.
- Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, écran facial, chaussures de sécurité à semelles isolantes, vêtements de travail adaptés)

2.2 Risques thermiques

- Ambiance de travail froide (hiver) ou chaude (été),
- Courants d'air,
- Objets ou matériaux à des températures extrêmes (soudure, véhicules)
- Chaleur :
 - Déshydratation
 - Coup de chaleur (perte de conscience, décès)
- Froid :
 - Hypothermie, engelures, fissures ou crevasses aux mains et aux doigts
 - Augmentation des risques d'accidents ou de trouble musculosquelettique (TMS)
- Courants d'air :
 - Douleurs au cou ou aux épaules
- Réduction de l'apport de chaleur par convection (contrôle de la température, ventilation, cabines climatisées, etc.)
- Utilisation d'un équipement d'aide à la manutention permettant de réduire la charge de travail et la transpiration
- Température monitorée
- Disponibilité de l'information sur la température pour les

- Objets à des températures extrêmes :
 - Brûlures à divers degrés
- travailleuses et les travailleurs
 - Information et formation sur les risques, les mesures préventives et les mesures d'urgence en ce qui a trait aux coups de chaleur
 - Réduction du temps d'exposition au froid ou à la chaleur
 - Organisation du travail selon les conditions atmosphériques
 - Accès à une source d'eau potable réfrigérée
 - Aménagement des aires de repos climatisées ou chauffées
 - Tenue vestimentaire appropriée à la température
 - Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche

2.3 Bruits

- Bruits continus, intermittents, impulsifs ou de choc :
 - Outils et équipement (banc de scie, scie à ongles, scie sauteuse, perceuse, cloueuse et agrafeuse à air comprimé, sableuse, toupie, compresseur d'air, planeur, dégauchisseuse, etc.)
 - Véhicule (camion, chariot élévateur, etc.)
 - Exposition à de la musique amplifiée ou non (haut-parleurs, orchestre, voix, etc.) lors de la surveillance de chantier ou durant le montage du décor
- Fatigue auditive, acouphène
 - Perte d'audition temporaire
 - Diminution de l'acuité auditive
 - Perte d'audition permanente
 - Autres effets :
 - Augmentation possible du risque d'accident au travail
 - Fatigue
 - Stress
 - Anxiété
 - Baisse de vigilance
 - Perturbation de la communication orale
 - Isolement
 - Augmentation possible du risque d'hypertension artérielle
 - Augmentation possible du risque de troubles cardiovasculaires
- Modification des procédés, des outils et des machines de manière à baisser le niveau de bruit
 - Utilisation de moyens de protections collectifs (enceintes insonorisantes, écrans acoustiques, cabines, etc.)
 - Insonorisation des locaux de travail (pour les installations et appareils bruyants)
 - Confinement de l'équipement bruyant dans des locaux de travail
 - Affichage indiquant le port des protecteurs auditifs dans les zones où le bruit excède les normes en vigueur
 - Information et formation sur le bruit et ses effets

ainsi que sur les méthodes de travail appropriées

- Réduction et limitation du temps d'exposition au bruit
- Prise de pauses régulières dans un environnement non bruyant
- Port des protecteurs auditifs individuels fournis dans les zones où le bruit excède les normes en vigueur

2.4 Vibrations

- Outils pneumatiques, hydrauliques ou électriques (agrafeuse, meuleuse, cloueuse, etc.)
- Compresseur d'air
- Chariot élévateur et plateforme
- Véhicule
- Lombalgie, traumatismes vertébraux
- Troubles neurologiques et ostéo-articulaires
- Troubles vasculaires, inconfort, engourdissement
- Syndrome des vibrations du système main-bras :
 - Picotements
 - Perte de sensibilité aux doigts
 - Douleur
 - Perte de sensibilité tactile
 - Perte de force de préhension
 - Kystes aux os des doigts et des poignets
- Maladie de Raynaud
- Réduction des vibrations à la source :
 - Choix d'outils, d'équipement et de machines produisant moins de vibrations
 - Entretien préventif
 - Politique d'achat d'équipement produisant moins de vibrations
- Formation sur les vibrations et leurs effets
- Réduction du temps d'exposition aux vibrations
- Port de gants anti-vibration au besoin : efficacité limitée pour l'absorption des vibrations à basse fréquence

2.5 Autres risques physiques

- Lumière infrarouge, visible et
- ultraviolette (UVA, UVB, UVC) :
- Solaire (travail à l'extérieur)
- Arc de soudage
- Machines à effets spéciaux (lasers, etc.)
- Rayons ultraviolets et infrarouges :
- Problèmes aigus :
 - Blessures cutanées (érythème, coups de soleil)
 - Blessures aux yeux (éblouissement du
- Application d'un écran solaire ayant un facteur de protection solaire (FPS) de 30 ou plus contre les rayons UVA et UVB sur toutes les parties de la peau exposées

- soudeur, ophtalmie des neiges)
- Problèmes chroniques :
 - Blessures cutanées (photovieillement)
 - Blessures aux yeux (cataracte sénile)
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de travail à l'extérieur, y compris les mesures préventives et la formation des travailleuses et des travailleurs concernés
- Affichage de panneaux d'avertissement
- Politique écrite sur la sécurité des lasers
- Formation et information sur les dangers de l'exposition au laser ainsi qu'aux rayonnements ionisant et non ionisant
- Port d'un équipement de protection oculaire approprié
- Port d'un équipement de protection individuelle : gants et vêtements protecteurs appropriés

3 - Risques biologiques

3.1 Transmission de virus ou de bactéries

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Travail à l'extérieur : <ul style="list-style-type: none"> ○ Agents infectieux (virus, parasites, champignons, bactéries, etc.) ○ Vecteurs (plantes, insectes, oiseaux, animaux, carcasses animales, humains, sols, poussière) ○ Agents allergènes (pollen, venin d'insectes, acariens, poils, salive et squames d'animaux) ○ Toxines (endotoxines, mycotoxines, etc.) • Travail à proximité d'animaux (tournage, cirque, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Maladies infectieuses et zoonoses • Exemples : <ul style="list-style-type: none"> ○ Influenza (grippe) ○ Hépatite A, B ou C ○ VIH/sida ○ Rage ou tétanos ○ Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) ○ Maladies d'origine alimentaire ○ Infection par le virus du Nil occidental • Troubles cutanés, respiratoires ou métaboliques • Choc anaphylactique | <ul style="list-style-type: none"> • Ventilation adéquate des lieux de travail • Signalisation visant à accroître la vigilance des travailleuses et des travailleurs (ex. : panneaux d'avertissement sur les tâches à effectuer) • Respect des règles de biosécurité et de salubrité (ex. : lavage de mains et assainissement des outils et de l'équipement) • Application d'un répulsif pour éloigner les insectes vecteurs • Implantation de méthodes de travail sécuritaires • Entretien et nettoyage des lieux |
|---|--|--|

- Présence d'auto-injecteurs d'épinéphrine
- Respect des procédures de sécurité indiquées par le responsable des animaux
- Établissement d'une procédure pour le déplacement des animaux
- Formation adaptée sur le travail à proximité des animaux (félins, éléphants, chevaux, chiens, etc.)
- Accessibilité de l'équipement de sécurité de base pour le travail avec les animaux (filets, boyaux d'eau, etc.)
- Respect des recommandations de la fiche *Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec : travail avec les animaux* (DC 400136415.pdf)
- Porter d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, vêtements longs, etc.)
- Vaccination au besoin

4 - Risques ergonomiques

- Facteurs physiques :
 - Répétitions de mouvements
 - Postures contraignantes, inconfortables ou statiques (non neutres) (travail à l'ordinateur)
 - Efforts excessifs
 - Pressions mécaniques
 - Préhension vigoureuse
 - Manutention et transport de charges (transpalette, chariot élévateur, diable, etc.) (montage et démontage des décors)
 - Poussée et traction de charges
- Troubles musculosquelettiques (TMS) pouvant atteindre les parties du corps suivantes :
 - Muscles
 - Os
 - Tendons
 - Ligaments
 - Articulations
 - Nerfs
 - Vaisseaux sanguins
 - Autres tissus mous
- Exemples :
 - Syndrome du canal carpien
 - Tendinite, ténosynovite
 - Syndrome de la tension cervicale
- Organisation du travail de manière à éliminer les manutentions
- Conception et achat de postes de travail et d'outils ergonomiques
- Utilisation d'un équipement d'aide à la manutention adapté à la tâche (chariot de manipulation, boîte à roulettes, diable, etc.)
- Signalisation permettant d'accroître la vigilance des travailleuses et des travailleurs (ex. : affiche portant sur la façon de soulever une caisse)

- Mauvais éclairage (faible lumière, obscurité, éblouissement)
- Travail debout
- Facteurs organisationnels :
 - Heures supplémentaires et longues périodes de travail
 - Contrainte de temps et travail en urgence
 - Échéanciers serrés
- Entorse lombaire, hernie discale
- Maladie de Raynaud
- Douleurs chroniques
- Rotation des tâches
- Utilisation d'un équipement en bon état
- Intégration de l'éclairage et éclairage convenable des lieux de travail
- Formation sur les bonnes méthodes de travail, y compris les techniques de manutention
- Programme d'activité physique au travail (étirements, variation de postures, pauses santé, etc.)
- Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (gants, bottes de sécurité, etc.)

5 - Risques psychosociaux

- Différents facteurs qui peuvent être liés à la nature du travail, à l'organisation du travail et à des facteurs sociaux tels que les suivants :
 - Surcharge de travail
 - Environnement physique et social malsain
 - Formation insuffisante ou inadéquate
 - Mauvais entretien des équipements et des lieux
 - Horaire de travail irrégulier (tôt le matin, de nuit, etc.)
 - Fatigue ou périodes de repos insuffisantes
 - Relations conflictuelles entre collègues, avec les artisans, les interprètes, la direction, la clientèle, les fournisseurs ou d'autres intervenants
 - Discrimination ou incivilité
 - Harcèlement psychologique ou sexuel
- Troubles psychologiques divers : anxiété, stress chronique, insomnie, problèmes de concentration, épuisement professionnel, faible estime de soi
- Troubles physiques divers : troubles digestifs, cutanés, articulaires, musculaires, vasculaires ou métaboliques, fatigue extrême
- Troubles comportementaux : agressivité, abus d'alcool ou de drogue, troubles alimentaires, problèmes de relations interpersonnelles, isolement
- Pratiques de gestion justes et équitables
- Politique contre le harcèlement et la violence au travail
- Gestion des conflits
- Définition des rôles et des responsabilités de chacune et chacun
- Planification et organisation du travail
- Analyse des postes et des tâches
- Procédures de travail sécuritaires
- Formation des travailleuses et des travailleurs
- Rencontres individuelles et d'équipe
- Évaluation du personnel
- Planification de l'accueil du nouveau personnel
- Programme d'aide aux employés (PAE)
- Prise de pauses régulières

- Absence de communication
- Délais serrés pour l'accomplissement des tâches
- Faible soutien social
- Perception d'un stress lié au travail élevé
- Encouragement de la communication entre les travailleuses et travailleurs et les personnes en autorité

6 - Risques liés à la sécurité

6.1 Phénomènes mécaniques généraux

- Utilisation d'outils coupants ou tranchants
- Possibilité d'entrer en contact avec un élément de forme dangereuse (outil à main, élément de décor fixe, mobile ou suspendu, élément tranchant ou pointu, etc.)
- Travail à proximité d'animaux (tournages, cirques, etc.)
- Fracture, entorse ou foulure
- Coupure ou lacération
- Amputation
- Perforation ou piqûre
- Égratignure, ecchymose ou plaie ouverte
- Irritation
- Brûlure par friction
- Blessures multiples
- Écrasement ou morsure
- Décès
- Prévention intrinsèque : conception sûre de la machine (dispositif de protection, dispositifs destinés à isoler, à couper, à arrêter et à libérer les énergies dangereuses)
- Avertissement et signalisation : lumière clignotante, alarme sonore, affiche, corde de sécurité avec fanions
- Information et formation sur les méthodes de travail sécuritaires
- Utilisation d'outils de maintien à distance
- Procédure de cadenassage
- Respect des procédures de sécurité indiquées par le responsable des animaux
- Établissement d'une procédure pour le déplacement des animaux
- Formation adaptée sur le travail à proximité des animaux (félins, éléphants, chevaux, chiens, etc.)
- Accessibilité de l'équipement de sécurité de base pour le travail avec les animaux (filets, boyaux d'eau, etc.)
- Respect des recommandations de la fiche *Règles de sécurité pour l'industrie du*

cinéma et de la vidéo du Québec : travail avec les animaux
(DC 400136415.pdf)

- Port de gants, de lunettes de protection, de chaussures de sécurité

6.2 Pièces, outils ou véhicules en mouvement

- Différents outils portatifs permettant de réparer les costumes ou les décors (perceuse, meule, machine à coudre, etc.)
- Véhicules servant aux déplacements (pendant les tournées, etc.)
- Équipement en mouvement (plateforme, plateau tournant, automation, chariot, décor, etc.)
- Éléments scéniques mobiles
- Lors de déplacement de véhicules ou d'appareils, possibilité que le piéton ou l'équipement entre en contact avec les éléments suivants :
 - Chariot élévateur
 - Appareil de levage (plateforme élévatrice, monte-charge, etc.)
 - Appareil de manutention (transpalette, chariot)
 - Piéton
 - Éléments scéniques mobiles
- Fracture, entorse ou foulure
- Égratignure, ecchymose ou plaie ouverte
- Perforation ou piqûre
- Irritation
- Brûlure par friction
- Blessures multiples
- Coupure ou lacération
- Amputation
- Décès
- Prévention intrinsèque : conception sûre de la machine (protecteurs [mobiles, fixes, équipés de dispositif de verrouillage ou d'interverrouillage], dispositif de protection, dispositifs destinés à isoler, à couper, à arrêter et à libérer les énergies dangereuses)
- Avertissement et signalisation : lumière clignotante, alarme sonore, affiche, corde de sécurité avec fanions
- Délimitation et traçage des zones de circulation
- Procédure de travail sécuritaire selon l'équipement utilisé
- Information et formation sur l'utilisation de l'équipement mobile, sur les risques résiduels ainsi que les moyens de les réduire et d'y parer
- Procédure de cadenassage
- Obtention de la formation nécessaire ou du permis de conduire approprié à la classe du véhicule à conduire
- Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche

6.3 Chutes (travailleuses ou travailleurs et objets)

- Travail en hauteur (installation des décors, décors suspendus, peinture des décors ou raccords en finition, etc.) (travaux en
- Fracture
- Fracture multiple
- Traumatisme crânien
- Lombalgie
- Exécution du travail à partir du sol ou d'une autre surface où il n'y a aucun risque de chute

- | | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> appui sur cordes, nacelles, etc.) • Travail à proximité du vide (échafaudage, structure, ouverture dans le plancher, trappe, plateforme élévatrice, échelle et escabeau, etc.) • Travail sur une voie de circulation, un sol ou un plancher glissant, inégal, encombré, etc. (montage et démontage de scène, etc.) • Exposition à une chute d'objets • Travail à proximité de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Entorse • Paralysie • Décès • Hypothermie • Noyade • Décès • | <ul style="list-style-type: none"> • Accomplissement de la tâche au moyen d'un appareil de levage approprié • Installation d'un garde-corps ou d'un système de limitation des déplacements • Fiche portant sur les risques de chute • Installation d'une ligne d'avertissement • Traçage d'une voie de circulation • Information et formation sur les méthodes de travail sécuritaires • Entretien périodique et nettoyage des lieux de travail • Choix du type d'équipement en fonction du besoin, du travail à accomplir et de l'environnement • Procédure de travail visant l'ordre et la propreté • Formation sur les risques de chutes et de glissades • Port d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche (harnais de sécurité relié à un système d'ancrage par une liaison antichute, bottes, casque, gants, etc.) • Respect des recommandations de la fiche <i>Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec : travail près de l'eau ou sur l'eau</i> (DC 400136424.pdf) |
|---|--|--|

6.4 Espaces clos

- Sans objet. Au besoin, respecter les règles de l'art pour le travail en espace clos.

6.5 Incendie ou explosion

- Travail à chaud (soudage)
- Machines à effets spéciaux (matériel pyrotechnique, lasers, flammes, dispositifs actionnés par des munitions, etc.)
- Installations électriques
- Batteries d'accumulateurs (chariot élévateur)
- Entreposage de produits inflammables
- Intoxication
- Brûlures sévères
- Amputations
- Décès
- Élimination des causes de déclenchement d'un incendie
- Remplacement des produits, des procédés ou des machines à haut potentiel d'incendie et d'explosion
- Ventilation adéquate des lieux de travail
- Réduction des interactions des travailleuses et des travailleurs avec les procédés risqués
- Obtention de la formation et de la certification requises pour les différents travaux (ex. : permis de travail à chaud)
- Élaboration et mise en application des procédures de travail sécuritaires réduisant la possibilité d'incendie et d'explosion
- Disponibilité des fiches signalétiques et des étiquettes des produits utilisés
- Disponibilité d'un équipement d'urgence (extincteurs de classe appropriée)
- Formation des travailleuses et des travailleurs sur les dangers associés au travail à chaud, le SIMDUT et le plan des mesures d'urgence en cas d'incendie ou d'explosion
- Pratiques d'évacuation et de sauvetage
- Port et entretien d'un équipement de protection individuelle approprié à la tâche

6.6 Violence

- Agressions physiques (spectateurs, clientèle, etc.)
 - Troubles physiques (blessures diverses, fracture, commotion, etc.)
 - Troubles psychologiques :
 - Stress post-traumatique
 - Insomnie
 - Politique contre la violence au travail
 - Formation des travailleuses et des travailleurs sur la politique contre la violence au travail
 - Affiche indiquant la tolérance zéro en ce qui concerne la violence envers les travailleuses et les travailleurs
 - Affiche portant sur les procédures à suivre pour la clientèle
-

Dans le tableau 2, les différentes sources de risques sont associées aux tâches et aux opérations de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires. Les niveaux de risques sont notés en fonction de l'exposition la plus probable et non de la gravité des effets sur la santé et la sécurité des personnes.

Catégories de risques

1. Risques chimiques
2. Risques physiques
3. Risques biologiques
4. Risques ergonomiques
5. Risques psychosociaux
6. Risques liés à la sécurité

Légende

- 0 :** Le risque est nul.
+ : Le risque est faible.
++ : Le risque est modéré.
+++ : Le risque est élevé.

Tableau 2 Importance des sources de risques liées aux tâches et aux opérations de la profession de conceptrice ou de concepteur de décors, de costumes et d'accessoires

No	Tâches et opérations	Importance des sources de risques ⁴					
		1	2	3	4	5	6
1	Concevoir un espace scénographique						
1.1	Prendre connaissance du projet	0	0	0	+	+	0
1.2	Effectuer une analyse approfondie du projet	0	0	0	+	0	0
1.3	Repérer le ou les lieux de représentation : <ul style="list-style-type: none"> • extérieurs • salles de spectacles, etc. 	0	+	+	+	+	+
1.4	Rechercher ou approfondir des idées	0	0	0	+	0	0
1.5	Assister à des réunions de conception	0	0	0	0	+	0
1.6	Élaborer le concept de l'espace scénographique	0	0	0	++	0	0
1.7	Proposer le concept scénographique préliminaire	0	0	0	+	+	0
1.8	Assister à des réunions de production	0	0	0	0	++	0
1.9	Adapter le concept de l'espace scénographique préliminaire aux exigences de la production	0	0	0	+	++	0
1.10	Mettre au point le concept de l'espace scénographique	+	0	0	+	+	0
1.11	Présenter le concept final de l'espace scénographique	0	0	0	0	++	0

⁴ Les données du tableau 2 font référence aux sources de risques présentées dans le tableau 1.

No	Tâches et opérations	Importance des sources de risques ⁴					
		1	2	3	4	5	6
2	Concevoir des costumes						
2.1	Prendre connaissance du projet	0	0	0	+	+	0
2.2	Effectuer une analyse approfondie du projet	0	0	0	+	0	0
2.3	Rechercher ou approfondir des idées	0	0	0	+	0	0
2.4	Assister à des réunions de conception	0	0	0	0	+	0
2.5	Élaborer le concept des costumes	0	0	0	+	+	0
2.6	Proposer le concept préliminaire des costumes	0	0	0	0	++	+
2.7	Assister à des réunions de production	0	0	0	0	++	0
2.8	Adapter le concept préliminaire des costumes aux exigences de la production	0	0	0	+	++	0
2.9	Mettre au point le concept des costumes	+	0	0	+	+	0
2.10	Présenter le concept final des costumes	0	0	0	0	++	0
3	Concevoir des accessoires						
3.1	Prendre connaissance du projet	0	0	0	+	+	0
3.2	Effectuer une analyse approfondie du projet	0	0	0	+	0	0
3.3	Repérer le ou les lieux de représentation : • extérieurs • salles de spectacles, etc.	0	0	0	0	0	+
3.4	Rechercher des idées	0	0	0	+	0	0
3.5	Assister à des réunions de conception	0	0	0	0	+	0
3.6	Élaborer le concept préliminaire des accessoires	0	0	0	+	+	0
3.7	Proposer le concept préliminaire des accessoires	0	0	0	0	++	0
3.8	Assister à des réunions de production	0	0	0	0	++	0
3.9	Adapter le concept préliminaire des accessoires aux exigences de la production	0	0	0	0	++	+
3.10	Mettre au point le concept des accessoires	+	0	0	+	+	0
3.11	Présenter le concept final des accessoires	0	0	0	0	++	0
4	Élaborer le concept de l'espace scénographique						
4.1	Planifier la réalisation du projet	0	0	0	+	++	0
4.2	Effectuer le repérage des éléments du décor	0	0	0	+	0	+
4.3	Suivre les répétitions	0	0	0	+	+	+
4.4	Déterminer le budget et l'échéancier de travail	0	0	0	+	++	0
4.5	Rencontrer les différents intervenants externes	0	0	0	0	++	+
4.6	Modifier ou adapter le concept de l'espace scénographique aux exigences de la production	0	0	0	+	++	0
4.7	Choisir les matériaux	0	0	0	+	++	+
4.8	Voir au démarrage des travaux	0	++	0	+	++	++
4.9	Communiquer la liste d'achats et de locations à la ou au responsable de la production	0	0	0	+	++	0
4.10	Assurer le suivi de l'intégrité artistique du concept de l'espace scénographique	++	+	0	0	++	++
4.11	Produire une liste de retours des éléments loués pour la régisseuse ou le régisseur	0	0	0	+	+	0

No	Tâches et opérations	Importance des sources de risques ⁴					
		1	2	3	4	5	6
5	Élaborer le concept des costumes						
5.1	Planifier la réalisation du projet	0	0	0	+	++	0
5.2	Effectuer le repérage des costumes	0	0	0	+	+	0
5.3	Suivre les répétitions	0	0	0	0	+	+
5.4	Déterminer le budget et l'échéancier de travail	0	0	0	+	++	0
5.5	Rencontrer les différents intervenants internes ou externes	0	0	0	0	++	+
5.6	Modifier ou adapter le concept des costumes aux exigences de la production	0	0	0	+	++	0
5.7	Choisir les matériaux	0	0	0	+	++	+
5.8	Voir au démarrage des travaux	+	0	0	+	++	+
5.9	Effectuer des locations de costumes	0	0	0	+	++	0
5.10	Effectuer des achats de costumes ou d'éléments de costumes	0	0	0	+	++	0
5.11	Superviser la confection des costumes ou confectionner des costumes	+	0	0	+	+	++
5.12	Assurer le suivi final des costumes et de l'intégrité artistique du concept initial des costumes	+	0	0	+	++	+
6	Élaborer le concept des accessoires						
6.1	Planifier la réalisation du projet	0	0	0	+	++	0
6.2	Effectuer le repérage des accessoires	0	0	0	+	+	0
6.3	Suivre les répétitions	0	0	0	+	+	+
6.4	Déterminer le budget et l'échéancier de travail	0	0	0	+	++	0
6.5	Rencontrer les différents intervenants externes	0	0	0	0	++	+
6.6	Modifier ou adapter le concept des accessoires aux exigences de la production	0	0	0	+	++	0
6.7	Choisir les matériaux	0	0	0	+	+	+
6.8	Voir au démarrage des travaux	0	0	0	+	++	+
6.9	Effectuer des locations d'accessoires	0	0	0	+	++	0
6.10	Effectuer des achats d'accessoires	0	0	0	+	++	0
6.11	Superviser la confection des accessoires ou confectionner des accessoires	+	0	0	+	++	+
6.12	Assurer le suivi final des accessoires et de l'intégrité artistique du concept initial des accessoires	0	0	+	+	++	+
7	Assurer la livraison et la mise en œuvre de l'espace scénographique						
7.1	Assister au montage du décor ou des installations	+	+	0	+	++	++
7.2	Assister aux séances de réglage de l'intensité de l'éclairage	0	+	0	+	++	+
7.3	Assister à la marche dans le décor	0	+	0	+	++	0
7.4	Assister aux enchaînements	0	+	0	+	++	0
7.5	Assister à la générale	0	+	0	+	++	+
8	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des costumes						
8.1	Superviser et diriger la mise en loge	0	0	0	0	++	++
8.2	Superviser la parade des costumes	0	0	0	+	++	0

No	Tâches et opérations	Importance des sources de risques ⁴					
		1	2	3	4	5	6
8.3	Superviser la costumière ou le costumier	0	0	0	+	++	+
8.4	Assister à la générale	0	+	0	+	++	+
9	Assurer la livraison et la mise en œuvre du concept des accessoires						
9.1	Effectuer la livraison des accessoires	+	+	+	+	++	+
9.2	Assister aux enchaînements	0	+	0	+	++	+
9.3	Assister à la générale	0	+	0	+	++	+
10	Effectuer un suivi de production						
10.1	Effectuer les retours d'achats	0	0	0	+	0	+
10.2	Retourner les éléments loués	0	0	0	+	0	+
10.3	Payer les assistantes ou les assistants	0	0	0	+	+	0
10.4	Établir les rapports de coûts et les comptes de frais	0	0	0	+	+	0
10.5	Fournir le matériel nécessaire pour les retouches	0	+	+	0	+	0
10.6	Assister au démontage de la production	0	+	0	+	+	++
11	Gérer sa carrière						
11.1	Préparer le matériel promotionnel	0	0	0	+	+	0
11.2	Établir des relations professionnelles	0	0	0	0	+	0
11.3	Gérer son entreprise	0	0	0	+	++	0
11.4	Se perfectionner	0	0	0	+	+	0

Références bibliographiques

ACTSAFE. *Actsafes*, [En ligne], 2011. [<http://www.actsafe.ca/resources/library/general/>] (Consulté le 15 août 2017).

CHAPOUTIER, A., Y. GANEM, et collab. « Prévention dans les arts du spectacle », *Hygiène et sécurité du travail : cahiers de notes documentaires*, Paris, Institut national de recherche et de sécurité, n° 215, 2^e trimestre 2009, p. 35-46. [Point de repère / INRS PR 39]. Également disponible en ligne : <http://www.hst.fr/dms/hst/data/articles/ND/TIPR39/pr39.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

CMB SANTÉ. *Des fiches pour mieux évaluer les risques professionnels des techniciens du spectacle*, Paris, CMB Santé, [En ligne], 2010. [http://www.cmbssante.fr/_upload/ressources/06espace_pratique/062prevention_pratique/dossierfichesrisques_v1_20121123.pdf] (Consulté le 15 août 2017).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC et TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU DOMAINE DES ARTS DE LA SCÈNE. *Quand la prévention entre en scène, chacun a son rôle à jouer! Guide de prévention : arts de la scène*, Montréal, La Commission, 2009, volume 1 et 36 feuillets mobiles dans un cartable. [DC : 2001035G, 2001035S1, 2001035S2 et 2001035S3]. Également disponible en ligne : http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/arts_scene/Pages/arts_scenes_grilles_pratiques.aspx (Consulté le 15 août 2017).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC et COMITÉ TECHNIQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA VIDÉO. *Règles de sécurité pour l'industrie du cinéma et de la vidéo du Québec*, 2^e éd., Montréal, La Commission, 2008, 29 fiches dans 1 cartable. [DC : 4001364]. Également disponible en ligne : http://www.csst.qc.ca/prevention/secteur/cinema/Pages/index_fiches.aspx (Consulté le 15 août 2017).

COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC et COMITÉ TECHNIQUE DE LA TABLE DE CONCERTATION PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA ET DE LA VIDÉO. *Costumes et accessoires de jeu*, 3^e éd., Montréal, La Commission, 2016, 4 p. [DC : 400-1364-21]. Également disponible en ligne : <http://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/400/Documents/DC400-1364-21.pdf> (Consulté le 1^{er} février 2017).

GANEM, Y., C. LARCHER, et collab. « Arts du spectacle et risques professionnels », *Documents pour le médecin du travail*, Paris, Institut national de recherche et de sécurité, n° 120, 4^e trimestre 2009, p. 421-436. Également disponible en ligne : <http://www.inrs.fr/accueil/dms/inrs/CataloguePapier/DMT/TITC130/tc130.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

LANDRY, Karolane. « L'envers du décor », *Prévention au travail*, Québec, Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec, vol. 29, n° 1 (printemps 2016), p. 36-37. Également disponible en ligne : <http://goo.gl/Qwe9Nh> (Consulté le 15 août 2017).

LEDOUX, É., E. CLOUTIER, et collab. *Les risques du métier dans le domaine des arts de la scène : une étude exploratoire*, Montréal, Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail, 2008, vii-82 p. [Études et recherches : accidents / IRSST R555]. Également disponible en ligne : <http://www.irsst.qc.ca/files/documents/PubIRSST/R555.pdf> (Consulté le 15 août 2017).

ONTARIO. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Lignes directrices sur la sécurité dans l'industrie du cinéma et de la télévision de l'Ontario : directives concernant la santé et la sécurité*, 5^e éd., Toronto, Le Ministère, 2009, xiv-190 p. Également disponible en ligne : <https://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/filmguide/> (Consulté le 15 août 2017).

ONTARIO. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Décors mécanisés et systèmes automatisés*, Toronto, Le Ministère, [En ligne], 2013. [\[http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/liveperformance/gl_live_mech_scenery.php\]](http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/liveperformance/gl_live_mech_scenery.php) (Consulté le 26 novembre 2013).

ONTARIO. MINISTÈRE DU TRAVAIL. *Décors. Directive de sécurité pour l'industrie du spectacle de scène en Ontario*, Toronto, Le Ministère, [En ligne], 2013. [\[http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/liveperformance/gl_live_scenery.php\]](http://www.labour.gov.on.ca/french/hs/pubs/liveperformance/gl_live_scenery.php) (Consulté le 26 novembre 2013).

education.gouv.qc.ca